

# Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008  
du Conseil des formations de l'EHESP

## Au titre des représentants de l'Etat :

- **Anne DARDEL**, *représentant Annie PODEUR*, la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
- **Aurore Randrianarison**, *représentant Etienne Marie*, le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget
- **Pierre-Yves Geoffard**, école normale supérieure

## Au titre des personnalités qualifiées :

- **Christian Rollet**, inspecteur général des affaires sociales
- **Jacqueline Clavel**, faculté de médecine Paris Sud

## Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

- **Céline Limouzy**, représentant le syndicat Force ouvrière (FO)
- **Guy Cluzeau**, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- **Régis Condon**, représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH)
- **Alain Morin**, *suppléant de Catherine Choma*, représentant du Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)
- **Isabelle Plaisant**, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)
- **Brigide Maigret**, *suppléant de Olivier Joseph*, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)
- **Michelle Dolou**, *suppléante de Samuel Cochet*, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale

## Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

- **Alain Jourdain**
- **Dominique Bertrand**

## Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

- **Michel Louazel**

## Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

- **Ève Gallacier**
- **Jean-François Maillard**

- **Michel Pommeret**
- **Daniel Cassé**, représentant des autres étudiants

**Membres absents excusés:**

- **Jean-Jacques Tregoad**, directeur général de l'action sociale
- **Martine Riffard-Voilque**, directrice de l'agence régionale d'hospitalisation
- **Michel Dogue**, représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH)
- **Laurent Peillard**, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- **Catherine Choma**, représentant du Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)
- **Martine Orio**, représentant des établissements
- **Jérémy Sécher**, représentant des établissements
- **Isabelle Lanrivain**, représentant des personnels d'enseignement et de recherche
- **Brian Hodges**, Faculté de médecine de l'Université de Toronto
- **Alain Jacques Valleron**, Hôpital Saint-Antoine, Paris
- **François Clergue**, Hôpital universitaire de Genève
- **Frédérique Quidu**, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
- **Émilie Noël**, représentant des élèves fonctionnaires

(La séance est ouverte à 11 h 32, sous la présidence de M. ROLLET.)

**M. ROLLET** : Etant donné mon arrivée tardive, que je vous prie de bien vouloir excuser, je vous propose de traiter le point 4 (tarifs des formations) cet après-midi. D'autre part, deux demandes de questions diverses ont été envoyées. L'une vient de M. Pommeret et concerne les liens entre l'Association des Directeurs d'Hôpitaux et l'École, à propos des préparations aux concours. La seconde, de MM. Morin et Hodges, assez liée au projet de séminaire, porte sur le calendrier de nos réunions. Je vous propose que ces questions soient traitées en fin de réunion lorsque nous parlerons du projet de séminaire.

Nous allons commencer notre réunion par la vérification du quorum. Les procurations reçues sont les suivantes :

Monsieur Clergue a transmis une procuration en blanc, nous la donnerons à M. Geoffard,

Madame Noël donne procuration à M. Cluzeau.

Madame Quidu donne procuration à M. Pommeret.

Madame Riffard-Voilque et M. Valleron me donnent procuration.

Monsieur Trégoat donne procuration à Mme Randrianarison.

Je pense que le quorum est largement atteint.

**Mme MAIGRET** : Il est possible de donner deux procurations à une seule personne ?

**M. ROLLET** : Voulez-vous que nous fassions formellement l'appel ?

**Mme MAIGRET** : Non, mais deux procurations sont à votre nom. Vous avez droit à autant de procurations que vous voulez ? Ce n'est pas une seule par personne ?

**M. ROLLET** : Je veux bien me défaire d'une procuration. Existe-t-il un règlement à ce sujet ?

**M. FLAHAULT** : Pour le Conseil d'administration, vous avez raison, c'est une procuration par personne. Peut-être faut-il appliquer la même règle en l'absence de règlement intérieur.

**M. ROLLET** : Je pense assez logique que la vice-présidente m'ait donné procuration. Monsieur Valleron, quant à lui, a mentionné explicitement qu'il me donnait procuration. Elle n'est donc pas valable.

**M. FLAHAULT** : Elle est retirée. Le quorum est tout de même atteint.

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DES FORMATIONS DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2008 (POUR DELIBERATION)**

**M. ROLLET** : Avez-vous des observations à formuler ?

**M. CASSÉ** : Il me semblait m'être excusé pour ne pas avoir pu participer à la précédente réunion, je ne figure pas parmi les membres excusés. Par ailleurs, nous avons reçu les documents par *mail* 48 heures auparavant. Lire 48 pages en si peu de temps était un peu difficile. Par conséquent, je m'abstiendrai sur le vote.

**Mme MAIGRET** : Ma remarque rejoint celle de M. Cassé, j'ai d'ailleurs adressé un *mail* en ce sens. Je pense qu'il n'est pas raisonnable de vouloir le relire ainsi. J'étais remplacée par Olivier Joseph au précédent conseil, le moins que je pouvais faire était de relire le procès-verbal avec lui pour savoir si nous avions des remarques. Effectivement, je ne suis pas syndicaliste à plein temps, j'ai un exercice professionnel, et je me demande si ceci est une chambre d'enregistrement ou si nous avons réellement les moyens de relire les procès-verbaux et d'en dire quelque chose. La question reste ouverte. Ou le travail est fait sérieusement, ou nous nous abstenons. Ou bien encore, nous vous donnons tous procuration et vous tiendrez le conseil avec M. Flahault.

**M. ROLLET** : D'abord, je retiens bien sûr la remarque de M. Cassé qui sera mentionné parmi les personnes excusées.

Ensuite, sur la question des délais, je suis moi-même confronté au même problème. J'ai relu attentivement les 48 pages de ce document et j'ai fait des observations qui n'étaient que de pure forme. J'en avais six ou sept. Pour ne pas allonger cette séance, je les ai adressées préalablement de manière à ce que nous ne discussions pas d'un problème de virgule ou de pluriel oublié. C'est une opération extrêmement longue pour moi aussi. C'est le prix à payer si nous voulons un document *in extenso*. C'est un lourd travail pour ceux qui ont à le rédiger et ceux qui ont à le valider. On m'a demandé de le valider, j'ai pris la chose très au sérieux. J'ai pris au moins deux heures pour le lire et annoté ce qui devait l'être.

Je comprends bien que c'est très difficile lorsqu'on le reçoit quelques jours avant seulement. Mais soyez conscients que nous nous créons ainsi -ce que nous acceptons- un certain nombre de contraintes de délais. Je suis désolé pour ceux qui font cette observation. Je me la suis faite moi-même, mais je pense que le personnel de l'École a fait le maximum pour nous proposer un très bon document, tout à fait fidèle et complet, dans un délai peut-être un peu tardif. Je pense que bien d'autres choses sont également à faire par ailleurs.

**M. FLAHAULT** : Je voudrais présenter mes excuses, car je suis responsable de ces délais en tant que directeur. Le dernier Conseil a eu lieu le 16 septembre. Ce sont deux conseils assez rapprochés. Le compte-rendu nous est transmis tout à fait dans les délais contractuels avec la société de services. Vous avez pris l'option d'un compte-rendu *verbatim*. Avec le Conseil d'administration, nous avons choisi de les mettre en libre accès sur Internet et nous ne voulons pas vous faire dire des choses que vous n'auriez pas dites. Par exemple, dans la version tapée au fil de l'eau que j'ai reçue initialement l'un d'entre-vous ne parlait pas de « l'enseignement supérieur » mais de « l'enfermement supérieur ». Ce sont de petites choses qui sont du *verbatim* et qui ont été mal comprises. J'ai été obligé de changer des expressions qui ne me paraissaient pas être celles que vous aviez dites, de corriger des pluriels et des mauvais accords qui parfois passent rapidement en parlant.

Dans la mesure où le compte-rendu est *verbatim*, votre relecture attentive ne concerne que ce que vous avez dit. Pour vous, c'est beaucoup plus rapide, sauf si vous êtes des suppléants et que vous n'avez pas assisté à la séance précédente.

Ce qui est réglementaire, c'est de vous envoyer l'ordre du jour quinze jours avant la séance. Nous faisons tout pour vous envoyer toutes les pièces le plus tôt possible et nous prenons le parti de vous envoyer une partie des pièces, même incomplète, le plus tôt possible. Nous ferons tout, chaque fois que possible, pour vous envoyer le compte-rendu quinze jours avant.

Après votre Conseil, se sont déroulés un Conseil scientifique et un Conseil d'administration. Un autre Conseil d'administration a lieu la semaine prochaine. Le procès-verbal s'ajoute à cela et les équipes ont beaucoup de travail. Je suis absolument désolé pour le travail de relecture qui vous est demandé de façon compacte en quelques jours.

**M. JOURDAIN** : J'ai une remarque ponctuelle. J'ai relu ce que j'ai dit et à propos de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers en page 12, je disais que « cet institut lie vraiment bien les questions de recherche sur les systèmes de santé et les questions de santé publique ». Il était noté « il lit », qui peut être pris au sens de lire ces questions. Mais surtout il les « lie », c'est-à-dire qu'il assure le lien entre les questions de recherche et les questions de santé publique.

**M. ROLLET** : Observation retenue.

**Mme GALLACIER** : J'ai également une petite correction concernant les représentants des membres : Émilie Noël n'est pas représentante des personnels mais des élèves fonctionnaires. C'est en page 2.

**M. ROLLET** : Remarque retenue également.

**M. POMMERET** : Je voudrais apporter une correction à ce qu'a dit M. Flahault : les procès-verbaux du Conseil des formations ne sont pas sur Internet mais sur Intranet. Malheureusement, ils ne vous sont pas accessibles.

**Mme RANDRIANARISON** : Nous avons accès au site de l'école.

**M. POMMERET** : Non, c'est un réseau interne à l'école.

**M. FLAHAULT** : Le Conseil d'administration a décidé de diffuser les procès-verbaux de ses séances sur Internet. Vous pouvez faire le même choix si vous le souhaitez.

**Mme MAIGRET** : J'insiste pour qu'il soit noté au procès-verbal qu'en 48 heures nous n'avons pas le temps de contacter les suppléants qui ne sont pas forcément disponibles aux mêmes heures que vous pour relire les écrits. Je tiens à ce que cela figure au procès-verbal.

**M. FLAHAULT** : Cela a été envoyé lundi matin.

**Mme MAIGRET** : J'étais occupée lundi et je l'ai trouvé dans ma boîte le lundi soir. Je trouve cela regrettable.

**M. ROLLET** : Ce sera mentionné, puisque nous mentionnons tout. Avez-vous d'autres observations ? Sous réserve des modifications qui viennent d'être signalées, je considère que le procès-verbal est adopté.

**M. CASSÉ** : Je m'abstiens sur ce procès-verbal. Je ne peux pas m'exprimer à son sujet puisque je n'ai pas eu le temps de le lire.

**M. ROLLET** : Je note votre abstention.

**Mme MAIGRET** : Je vote contre.

*(Il est procédé au vote à main levée : 7 abstentions, 1 vote contre.)*

**M. ROLLET** : Sans vouloir allonger le débat, je pense que nous nous plaçons dans une situation de contrainte difficile. Pour ma part, je me range à l'opinion générale qui souhaite avoir ce type de compte-rendu exhaustif. Mais, j'émet personnellement des réserves sur l'efficacité de la procédure. Si chaque fois que nous devons adopter le procès-verbal, tous ceux qui n'étaient pas à la dernière séance s'abstiennent et ceux qui ne l'ont pas eu à temps votent contre, je pense que nous nous réservons de beaux jours ! Je prends mes responsabilités en disant que cette procédure, que vous souhaitez majoritairement, ne me paraît pas forcément adaptée au travail que nous faisons. Si vous avez des interventions à faire, la bonne procédure est de les transmettre par écrit sur un point qui a été placé à l'ordre du jour, que vous connaissez suffisamment à l'avance, et avec des documents qui vous ont également été adressés suffisamment à l'avance.

Cela étant, je ne reviens pas sur la question, le procès-verbal est adopté avec sept abstentions et une voix contre.

<p align="center"><b>Le procès-verbal de la séance du Conseil des formations du 16 septembre 2009 (avis n°12/2008/1) est adopté.</b></p>
--

## **2. ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE D'ACCREDITATION CEPH (INFO)**

**M. CHAUVIGNÉ** : Je suis actuellement directeur de l'évaluation de cette École, fonction que je quitte pour m'occuper dorénavant de l'assurance qualité interne de cet établissement. A ce titre, j'accompagnerai la démarche d'accréditation du CEPH (*Council on Education for Public Health*) engagée par l'EHESP.

Le CEPH fait partie des organismes qui accréditent par champ professionnel, soit des écoles, soit des programmes de formations supérieures. On trouve de nombreux organismes de ce type aux États-Unis. Le CEPH nous intéresse car il est centré sur les formations, les programmes et les écoles de santé publique. À ma connaissance, c'est le seul organisme au niveau mondial qui, pour l'instant, a défini ce que pouvait être une école de santé publique. L'intérêt pour nous, est de nous appuyer sur des critères pour faire reconnaître notre École au niveau international.

Le CEPH a été créé par deux grandes associations : l'association américaine de santé publique qui regroupe les professionnels de santé publique américains et l'association des écoles de santé publique américaines. Cet organisme regroupe donc les principales parties prenantes de ce champ d'intervention aux États-Unis.

Au cours des dernières années, il a essayé d'ouvrir ses accréditations au plan international. Il a notamment accrédité une école à Mexico, des programmes à Beyrouth et à Montréal. Sa dynamique actuelle s'inscrit donc dans la reconnaissance de son accréditation au niveau international.

Quelques mots sur ces critères qui nous intéressent dans la mesure où le Conseil d'administration a souhaité nous inscrire dans cette accréditation.

Pour le CEPH, une école de santé publique ne peut se concevoir si elle n'offre pas un master de santé publique couvrant les cinq grands domaines de la santé publique que sont :

- la biostatistique,
- l'épidémiologie,
- la santé et l'environnement,
- l'administration des services de santé,
- les sciences des comportements de santé.

Par ailleurs, sur au moins trois de ces cinq domaines, l'école de santé publique, pour être reconnue comme telle, doit proposer des filières de doctorat. Je reviendrai éventuellement tout à l'heure sur l'exigence -puisque cela aura un impact pour nous au moment où aura lieu l'accréditation- de bien montrer que ces filières existent et qu'au moins un docteur a pu être qualifié par l'EHESP. Actuellement, l'EHESP contribue déjà au suivi d'écoles doctorales et à la qualification comme docteur d'un certain nombre de personnes mais, jusqu'à présent, elle n'a pas encore délivré de doctorat.

Par ailleurs, l'une des exigences est que toutes les formations professionnelles organisées par l'école puissent faire référence aux cinq grands domaines de la santé publique. Nous touchons là un domaine sans doute plus sensible pour vous, puisque les exigences pourraient aller jusqu'à reconnaître un nombre d'heures minimum par matière devant être traitées pour chacune des formations. Cela ne concerne pas seulement les masters mais aussi des formations de niveau master. Nous voyons très bien que la plupart des formations que nous organisons ici sont de niveau master. Ce qui supposera, et le Conseil des formations sera bien entendu consulté pour cela, que nous puissions revoir les programmes, analyser en quoi ils intègrent ces cinq domaines pour, éventuellement, les adapter afin qu'ils répondent à ces exigences.

Un point extrêmement important : pour être une école de santé publique accréditée par le CEPH, l'ensemble des activités de l'école, que ce soit l'enseignement, la recherche ou l'activité directe sur les terrains de santé publique, doit avoir une dimension interdisciplinaire. Le CEPH insiste beaucoup sur cette couverture et approche interdisciplinaire. Pour l'enseignement, nous voyons très bien à quoi cela fait référence mais pour la recherche, cela nous invite sans doute à développer des programmes de recherche interdisciplinaire. L'idée particulière est qu'une école doit aussi avoir des actions d'intervention sur le terrain, cela figure souvent dans les exigences des organes américains d'accréditation. Cela peut servir la reconnaissance de l'expertise de l'école sur ces terrains de la santé publique mais, à l'inverse, cela permet aussi aux enseignants des écoles d'être toujours au contact avec cette réalité d'intervention et donc de pouvoir faire des liens en termes de professionnalisation.

La professionnalisation est une dimension sur laquelle insiste beaucoup le CEPH puisqu'il considère que l'un des rôles principaux d'une école est de préparer des individus à tenir des fonctions. On voit bien en quoi l'EHESP a beaucoup de sympathie avec cette approche.

Enfin, et c'est commun à tous les systèmes d'accréditation, nous attendons d'une école qui se fait accréditer qu'elle ait des logiques d'évaluation et d'assurance qualité interne, et qu'elle associe les usagers à ces pratiques. Je n'insiste pas car cela va quasiment de soi.

Avant de revenir à l'agenda prévu à ce jour, je suis prêt à répondre à vos questions sur la démarche et les attentes.

**M. FLAHAULT** : J'ajoute que l'école de santé publique de l'Université de Montréal, qui est francophone, candidate en même temps à cette accréditation. Ce n'est pas du tout une démarche concurrentielle, au contraire, nous sommes vraiment des partenaires très

associés, d'autant que Christine Colin, vice présidente de l'Université de Montréal est aussi la présidente du Conseil scientifique de l'EHESP. Nous construisons donc ce dossier avec cette école.

**Mme MAIGRET** : C'est effectivement intéressant, cela recoupe à peu près les choses. Mais, si vous dites que les formations de professionnels devront être revues pour correspondre au minimum d'heures, je vous rappelle que nous tenons particulièrement à ce que le nombre d'heures puisse coïncider avec la qualification de santé publique. Je ne sais pas jusqu'où ces exigences seront concurrentielles, similaires ou non. Nous vous avons donné le nombre d'heures prévu pour la qualification en santé publique, François Petitjean s'en est occupé. Maintenant, si nous devons le modifier pour plaire au CEPH, cela ne nous intéresse pas. L'essentiel aujourd'hui pour les médecins inspecteurs, c'est d'être qualifié en santé publique au regard du système français.

**Mme PLAISANT** : Vous avez parlé de la recherche qui doit être, effectivement, non seulement interdisciplinaire mais très axée sur les pratiques professionnelles. Le programme de recherche est-il établi pour les années à venir ? Et comment cette articulation avec les pratiques professionnelles va-t-elle se faire ? Je pense notamment à une question qui nous interroge beaucoup aujourd'hui : la lutte contre les maladies émergentes, les maladies vectorielles. Ne pourrions-nous pas développer une recherche sur les pratiques professionnelles en lien avec cette lutte ? Ces maladies concernent essentiellement les DOM mais pas uniquement et font appel à une interdisciplinarité dès lors qu'il faut, à la fois, lutter contre les vecteurs, faire de l'épidémiologie et gérer des crises sanitaires directement sur le terrain. Je pense que cette thématique mériterait d'être développée et peut effectivement avoir une dimension d'ouverture.

**M. CONDON** : Ma première question est relative à l'approche client qui est traditionnellement l'un des piliers de la démarche d'accréditation, comment en particulier l'écoute client est-elle intégrée à la fois à la stratégie, à la gouvernance et au processus des institutions de l'école ? J'ai trouvé ce point peu visible dans le document qui nous a été présenté. Peut-être l'ai-je lu de façon trop superficielle. Il est fait mention, page 4, des corps constitués mais j'avoue avoir trouvé cette lecture un peu décevante, le sujet est restreint. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Ma deuxième question rejoint celle posée par Mme Maigret, c'est-à-dire l'impact sur l'Institut du management en termes de corpus de formations, de nombre d'heures, puisque vous avez évoqué des formations et des matières obligatoires. En quoi l'Institut du management et le corpus de formations sont-ils impactés par cette démarche ?

**M. GEOFFARD** : J'ai une question un peu générale sur les coûts et les avantages d'une telle démarche. Pourrions-nous avoir un bilan : quel est l'intérêt pour l'EHESP de s'engager dans cette démarche et quels sont les coûts associés ? Je pense notamment à la multiplication des procédures d'évaluation et les instances d'évaluation. Existe-t-il des éléments communs dans les dossiers d'évaluation présentés devant cette instance ou devant d'autres agences d'évaluation, je pense à l'AERES par exemple ? Certains critères sont-ils convergents ou, au contraire, y a-t-il des points de friction, des critères qui ne seraient pas tout à fait identiques sur les objectifs du point de vue de l'AERES ou de cette instance ?

**M. JOURDAIN** : Un point me semble ambigu, celui qui porte sur le fait qu'un docteur doit être qualifié pour que la demande d'accréditation soit acceptée. Est-ce un seul ou est-ce dans chacune des disciplines des cinq grands domaines couverts par le CEPH ?

**M. MORIN** : Pour reprendre la problématique de l'impact sur les formations initiales, puisque le contenu des formations initiales est prévu par des arrêtés ministériels, quel sera le lien avec la DAGPB qui est partie prenante, pour modifier ces arrêtés ? Et quelle sera la période de concertation avec les organisations et les professionnels concernés pour revoir toute cette formation ?

**M. CASSÉ** : Je ferai la même remarque que M. Geoffard. Je m'interroge sur l'investissement en termes de coûts sur ce type de démarche par rapport à l'intérêt pour l'établissement.

**M. FLAHAULT** : Ce sera une réponse en duo avec Christian Chauvigné.

Premièrement, le Conseil d'administration nous a demandé d'entrer dans cette démarche du CEPH, ce que nous faisons. Cela ne signifie pas pour autant que nous irons au bout. En effet, il est tout à fait possible et envisageable, à quelque moment que ce soit au cours de cette démarche d'au moins cinq ans, que pour des raisons liées aux différents points que vous avez repérés ou d'autres, vous suggériez au Conseil d'administration d'arrêter la démarche. Le fait de l'avoir entreprise et que nous ayons un calendrier ne nous oblige, à aucun moment, à aller au bout si vous avez l'impression ou pensez que le coût est supérieur aux avantages, que la DAGPB sera vent debout sur le projet d'évolution des formations ou si les horaires infligés aux médecins inspecteurs de santé publique seront trop importants pour pouvoir continuer ainsi.

Sur le plan de la recherche, le CEPH, le seul organisme accréditant les écoles de santé publique au monde, n'est pas un organisme qui donne un label de qualité au contenu des enseignements de l'école ou à la recherche faite par les écoles. Pour preuve, trente-neuf écoles nord-américaines sont accréditées par le CEPH : certaines sont prestigieuses et d'une très grande productivité scientifique ; d'autres plus modestes viennent d'être créées aux États-Unis dans des états où l'on n'en trouvait pas. Il n'y a pas de différence d'accréditation entre ces établissements. Autrement dit, le fait d'être accrédité par le CEPH ne donnera pas un label de qualité à nos recherches. Les membres de la commission du CEPH ne se pencheront pas sur leur contenu même.

En revanche, c'est un label qui propose un standard international de ce que l'on appelle une école de santé publique, et notamment qui propose un équilibre entre ces cinq grands domaines de la santé publique qu'a cités Christian Chauvigné. Au départ, cela n'allait pas de soi dans les universités nord-américaines, tout comme lorsqu'on dit «master de santé publique» en France. Plusieurs universités ont des masters de santé publique habilités en France qui ne répondent pas du tout aux critères du CEPH : il manque une dimension management dans certains, une dimension sciences sociales dans d'autres. En général, en France, nous avons plutôt une acception « épidémiologie et biostatistique » de la santé publique. Il n'existe pas toujours une dimension santé travail, etc. L'équilibre nécessaire des formations entre les cinq piliers de la santé publique nous a semblé quelque chose de structurant, d'efficace, correspondant à la culture de l'École de Rennes et d'extrêmement professionnalisant. C'est pourquoi nous sommes entrés dans cette démarche.

Par ailleurs, il faut savoir également, même si cela n'intéresse pas nécessairement toutes les formations dispensées dans notre établissement, qu'il existe un « *credential process* » aux États-Unis selon lequel vous ne pouvez pas être un praticien de santé publique si vous ne venez pas d'une école accréditée par le CEPH. Nous pourrions nous en moquer puisque nous ne sommes pas aux États-Unis, mais le fait d'avoir ce label sera beaucoup plus attractif si nous voulons recevoir des étudiants étrangers dans certaines de nos formations. En ce moment, nous en avons venant du Malawi, du Pakistan, d'Iran qui n'ont pas envie de faire leurs études aux États-Unis. Mais dans leur carrière, s'ils avaient envie un jour de travailler aux États-Unis, ils ne le pourraient pas s'ils ne viennent pas d'une école accréditée par le CEPH. Le Canada réfléchit à la même disposition dans le futur. Nous pouvons donc penser que nous augmenterons l'attractivité de l'École, c'est peut-être à porter au registre des avantages, à avoir une accréditation par le CEPH. Par ailleurs, nous serions la première école européenne à avoir cette accréditation. Au sein de l'ASPHER (Association des écoles de santé publique européennes), nous serons très écoutés pour être moteurs d'une accréditation européenne qui n'existe malheureusement pas aujourd'hui.

Sur la question précise de la comptabilité des heures, ce n'est pas tant les formations statutaires qui seront impactées par ce problème que les masters. Nous n'avons pas dans nos formations statutaires de calibrage d'ECTS qui viendrait en conflit avec le calibrage des crédits nord-américains. Le conflit est essentiellement là, les calibrages ne s'équivalent pas : un enseignement de 45 crédits aux États-Unis ne correspond pas à 45 ECTS en Europe. Il existe une sorte de conversion –un peu comme l'euro et le dollar– que nous devons conduire et qui est un peu compliquée, pas tellement pour nos enseignements que j'appellerai statutaires mais pour nos enseignements de masters.

Cependant, l'impact sur l'Institut du management ou même sur l'ensemble des formations ne sera pas négligeable, c'est ce que nous devons voir. Il ne sera pas négligeable car le CEPH ne se contentera pas de regarder les formations de masters et de doctorats mais toutes les formations professionnalisantes. Si nous avons des mastères extrêmement spécialisés en recherche –que pourrait vouloir faire un département du management ou de biostatistiques– peut-être ne les regarderait-il pas à l'aune de ces critères, mais toutes les formations professionnalisantes, c'est-à-dire toutes les formations de notre école, seront regardées à la lumière des critères du CEPH. Pour être accrédités, nous ne pourrons pas sortir quelqu'un de l'École des hautes études en santé publique sans qu'il ait reçu une formation minimale de base, un tronc commun portant sur les cinq piliers de la santé publique. Nous ne pourrons pas sortir un directeur d'hôpital qui n'aura pas une formation en : biostatistiques, épidémiologie, santé environnement-santé travail, sciences sociales et des comportements et management et analyse des politiques publiques en santé.

Nous pensons que c'est sain, et que ce sera efficace. Nous sommes donc favorables à cela. Quand je dis « nous », c'est un certain nombre de personnes au Conseil d'administration, au Conseil scientifique, peut-être dans votre Conseil -car nous n'en avons pas beaucoup parlé-, la Direction et des enseignants de l'École. Nous pensons que certains aspects seront bien, mais d'autres peut-être non recevables, ce sera à vous de le décider. Je donnerai un exemple qui a été une pierre d'achoppement pour la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*. Elle est entrée dans une démarche d'accréditation et s'en est retirée au bout de quatre ans car leur master de santé publique, très brillant au demeurant, contenait un stage de recherche dans de grands laboratoires de recherche, un master « à l'européenne » en quelque sorte. C'est ce que nous faisons pour nos DEA et maintenant pour nos masters de santé publique. Mais le CEPH exige que tous les masters de santé publique aient des stages, appelés *practicum*, qui soient supervisés par des non-chercheurs non-enseignants, c'est-à-dire par des praticiens de santé publique. C'est un point qui, à mon avis, ne fera pas achoppement chez nous car cela nous a paru extrêmement conforme avec la philosophie de l'ENSP, aujourd'hui EHESP. Nous avons monté un master en totale correspondance avec ces principes. Cela n'empêche absolument pas que le stage de master soit co-supervisé par un académique qui promeut la publication scientifique des travaux de nos étudiants de master. C'est A+B et non pas A ou B. Il n'est cependant même pas acceptable pour le CEPH qu'un master ait pour seule supervision un personnel académique, même dans une petite proportion d'entre eux.

Avant de laisser la parole à Christian Chauvigné pour l'approche client, je reviens sur la question d'Alain Jourdain sur le nombre des docteurs qualifiés. Le CEPH est très pragmatique, ils veulent des PhD (thèse de sciences) ou des DrPH (*doctors of public health*), thèse plus professionnalisante –cela leur est égal- avec des parcours doctoraux ayant le sceau de l'École qui soient qualifiés. C'est-à-dire qu'ils ne veulent pas que nous leur montrions seulement des maquettes de programme ; ils veulent voir des étudiants qui ont vraiment obtenu le diplôme. Il leur faut donc des étudiants de master et des étudiants en filière doctorale. Leur côté pragmatique fait qu'ils n'exigent pas d'emblée que nous mettions en place toutes les cinq filières mais au moins trois. En fait, nous en mettrons six en place, ce qui est tout à fait compatible avec le CEPH, puisque nous avons souhaité aussi proposer un doctorat pour les sciences infirmières et paramédicales. Nous devons donc avoir trois docteurs thésés, en chair et en os, avec un diplôme portant le sceau de l'EHESP, éventuellement un double sceau avec Rennes I, EHESP, Paris V ou Paris XI,. C'est pourquoi j'avais dit l'an dernier qu'il faudrait au moins cinq ans avant d'obtenir cette accréditation. Je suis peut-être pessimiste. Peut-être pourrons nous aller un peu plus vite parce que notre réseau doctoral a été accrédité un peu plus précocement que prévu, mais il nous faudra au moins amener à maturité un certain nombre de doctorants. Nous ne voulons pas mettre de pression sur ces doctorants en cours de formation pour qu'ils sortent rapidement pour satisfaire nos critères : nous ne mettrons pas de date butoir trop précoce, même si le doctorat en France (en Europe) est de trois ans. Nous laisserons mûrir les

doctorants dans trois des cinq parcours au minimum pour pouvoir revendiquer l'accréditation si vous pensez majoritairement que le processus est acceptable tel qu'il est.

Christian Chauvigné peut compléter ma réponse, notamment sur l'approche client.

**M. CHAUVIGNÉ** : Il faut savoir qu'aux États-Unis, l'approche client des étudiants est très fortement affirmée dans la mesure où ils sont des financeurs ou contribuent à un bon niveau au financement des formations. Les étudiants sont présents quasiment à tous les niveaux de l'élaboration, de la gestion de l'école, du pilotage des évaluations internes aux établissements. C'est sans doute la raison pour laquelle ils insistent peut-être plus que dans nos référentiels puisque c'est déjà une approche prise en charge dans la logique fonctionnelle de ces établissements d'enseignement supérieur. Nous trouvons donc des traces assez fortes au sein du référentiel du CEPH sur le fait qu'enseignants, élèves et professionnels doivent être très fortement associés à la gestion de l'établissement. Je ne sais pas si je réponds à votre question. De fait, l'avis de nos « clients » sera pris en compte à l'EHESP.

**M. CONDON** : Vous supposez que les étudiants sont des clients mais il y en a probablement d'autres. Dans le dernier compte-rendu, vous évoquiez d'ailleurs l'État.

**Mme MAIGRET** : Je voudrais comprendre sur le fond car vous avez indiqué que le Conseil d'administration trouvait intéressant d'aller se faire accréditer par le CEPH. Mais une question a été posée et à laquelle il n'a pas été répondu : combien cela risque-t-il de coûter ? Puisque la *London School* y a renoncé, en dehors de la fascination que semblent avoir certains pour les États-Unis et la santé publique là-bas, est-ce franchement indispensable ? À mon avis, la *London School* a une crédibilité supérieure à beaucoup d'autres en matière de santé publique. Pourquoi le Conseil d'administration attache-t-il une importance aussi passionnée à l'accréditation par le CEPH ? Et surtout, combien cela coûte-t-il ?

**M. FLAHAULT** : Christian Chauvigné le sait, ce n'est pas très cher mais il y a un coût direct.

**M. CHAUVIGNÉ** : Je crois que c'est autour de 5 à 6 000 euros pour le coût de la visite et ensuite la cotisation annuelle est de l'ordre de 1 500 euros.

**M. FLAHAULT** : Le coût n'est donc pas là. Le vrai coût est celui de l'impact sur nos formations, le coût culturel éventuel. C'est-à-dire l'accréditation va-t-elle nous américaniser dramatiquement ? C'est un coût que nous devons mesurer. Il existe le coût potentiel sur nos partenaires européens, vont-ils nous voir comme « d'horribles Américains » qui entrent et font alliance avec l'autre bord de l'Atlantique ? Ce sont des coûts à regarder politiquement, stratégiquement.

Le Conseil d'administration nous demande d'entrer dans ce processus car c'est une démarche d'ouverture de l'École que d'essayer d'entrer dans un tel processus. Peut-être ferons-nous comme les Anglais. Vous avez tout à fait raison. Je connais très bien mon homologue Andy Haines. Je viens d'être élu président de l'ASPHER (Association des écoles de santé publique européennes), succédant à Christian Rollet qui fut l'un des précédents présidents lorsqu'il était en fonction à la direction de l'ENSP. Nous avons donc des relations très étroites en Europe avec nos écoles alliées. Il est clair que la *London School* est une école phare de l'ASPHER, elle est extrêmement rayonnante dans l'ensemble du monde. Je vous ai donné certaines des raisons pour lesquelles, selon Andy Haines, la *London School* a abandonné le processus, elles m'ont été confirmées par Harrison Spencer, actuel directeur de l'ASPH (Association des écoles de santé publique nord-américaines) et qui était directeur de la *London School* avant Andy Haines.

Tout cela ne nous effraie pas. Si vous trouvez qu'il y a un américanisme naïf et excessif de notre part, vous nous le direz. Par exemple, il n'y a pas d'exigence linguistique dans les critères du CEPH. L'école mexicaine accréditée -où se trouve Isabelle Romieu que nous connaissons bien (elle enseigne à notre MPH) et qui nous conseille sur ce point- ne fait pas un seul master en langue anglaise, à l'inverse de l'EHESP. Nous n'avons pas l'impression que leurs critères nous déplaisent, mais si vous en trouvez qui vous paraissent culturellement déplaisants, il faut absolument le dire. Il ne faut pas avoir peur de penser que nous n'irons peut-être pas au bout du processus.

**Mme MAIGRET** : Qu'en pense les représentants de l'État ?

**Mme RANDRIANARISON** : Pour les représentants de la DAGPB et de la DGS, c'est un sujet que nous découvrons et je demande à l'expertiser.

**M. MORIN** : J'ai quand même une interrogation assez forte sur les formations statutaires. Si je comprends tout l'intérêt pour les formations statutaires d'avoir un socle sur les cinq domaines, je ne suis pas d'accord sur le fait que l'École ne puisse être accréditée si ces formations ne respectent pas un certain nombre de domaines selon les critères de l'organisme d'accréditation. S'agissant des formations statutaires, ce n'est pas à un organisme accréditeur externe de définir les besoins prévus par l'État. Il y a là un mélange des genres entre un organisme accréditeur et la réponse aux demandes de l'État. C'est, je pense, un point très important.

**Mme MAIGRET** : C'est pourquoi il serait intéressant que l'Etat se prononce.

**M. ROLLET** : Ce débat est posé depuis très longtemps à l'École, même lorsque j'étais directeur de l'ENSP et que nous n'avions pas du tout le statut d'aujourd'hui. Il est reconnu qu'il existe d'excellentes écoles de santé publique aux États-Unis même si, tout le monde le sait, les indicateurs de santé aux États-Unis ne sont pas bons. Ils auraient probablement beaucoup à faire pour appliquer chez eux les excellents principes qu'ils enseignent dans leurs écoles. Si c'est ce que vous vouliez dire, je le dis. Néanmoins, en termes d'enseignement, ils sont une référence importante.

Pour ma part, quand Antoine Flahault m'en a parlé pour la première fois, j'ai eu le réflexe de dire : et en Europe ? Lorsque j'étais président de l'ASPHER, nous faisons des *peer reviews* qui étaient une amorce d'un processus qui continue aujourd'hui. Mais parmi le réseau des écoles européennes, il n'existe ni procédure d'accréditation, ni même de définition d'une école de santé publique.

Pour prendre un exemple plus technique, le PMSI, qui est un outil un peu unique que chaque pays a pu monter sous diverses variantes, a aussi été élaboré aux États-Unis. Nous subissons probablement cette domination culturelle. Nous pouvons en penser ce que nous voulons, mais cela me paraît réaliste de nous situer dans cette perspective. Tout autant qu'il paraît réaliste aussi de dire que nous ne sommes pas obligés d'aller jusqu'au bout. C'est très important. Faisons la démarche d'ouverture, engageons le processus et nous en tirerons les conséquences s'il s'avère que cela n'est pas positif en termes de coûts et d'inconvénients.

La *London School* n'est pas allée jusqu'au bout mais je ne suis pas certain que nous ayons le poids, l'influence et la force qu'elle a pour nous permettre de nous arrêter. Nous verrons le moment venu quelle est la bonne décision à prendre. Aujourd'hui, nous vous donnons une première information, je suppose que nous reviendrons beaucoup sur cette démarche qui va prendre plusieurs années. À ce stade, je pense qu'il faut la poursuivre, et nous aurons à faire des bilans d'étape avant de prendre la décision définitive.

**M. BERTRAND** : Je voudrais essayer de mettre à plat ce que nous venons d'évoquer. Le problème, ce sont les masters. Si chacun d'eux doit comprendre l'ensemble des cinq domaines, cela peut paraître compliqué. Mais en réalité, ce peut être aussi assez simple car, dans le fond, il faut deux conditions :

- ⇒ Il faut cinq domaines mais il est possible, suivant les besoins en master 2, de les mettre en master 1. Dans ce cas, ce peut être relativement simple. Nous pouvons même exiger que le niveau acquis soit un niveau généraliste, faible et qu'il ne soit pas barrage pour aller dans le master 2.
- ⇒ Naturellement, il faudra adapter les éléments essentiels en fonction de la dominante de chacun des masters. Cela doit pouvoir être fait avec intelligence, sachant que 80 % seront dans la dominante principale, le reste recouvrant des éléments pertinents et simples dans l'utilisation traditionnelle. Ce peut être abordé dans la sixième branche que tu évoquais tout à l'heure dans laquelle des ajustements seront peut-être à faire.

**M. LOUAZEL** : Dans la présentation, on peut accréditer soit une école, soit des programmes. Au vu des interrogations sur les formations statutaires, est-il possible d'avoir

une accréditation uniquement pour des masters, un peu dans le prolongement de ce que vient de dire Dominique Bertrand, sans forcément demander une accréditation de l'ensemble de l'École ? Puisque l'on note ici soixante-six formations et quarante-trois écoles. Peut-on différencier école et formations ?

**M. FLAHAULT** : Nous avons eu une prévisite du CEPH au cours de laquelle nous avons posé bon nombre de vos questions bien pertinentes. Et la réponse à la question de Michel Louazel est malheureusement négative. J'aurais été aussi très favorable à une première étape visant l'accréditation d'un master, et nous aurions pu voir par la suite. Nous ne pouvons pas car nous nous appelons « École de santé publique », et la seule possibilité de nous faire accréditer est que cela touche l'ensemble de l'École. Si vous êtes une université ayant un master de santé publique mais que vous ne prétendez pas avoir en votre sein une école de santé publique, vous pouvez n'accréditer que ce master. Il est intéressant d'entendre la présidente du Conseil scientifique à propos du système de santé des Nord-Américains qui ne paraît pas en effet, aujourd'hui, le plus attirant du monde. Je me souviens qu'Alain Jourdain avait aussi posé cette question sur le CEPH en Conseil scientifique voici plusieurs mois. Avant, car ils ont aujourd'hui une école de santé publique en cours de création, l'Université de Montréal avait un master de santé publique accrédité par le CEPH, et ce, depuis plusieurs années. Christine Colin a dit qu'ils avaient résolu le problème au Canada avec le monde anglo-saxon en ne prenant le meilleur modèle universitaire, qui est le modèle américain car ils y sont plutôt performants, puis le meilleur modèle de santé, qui est cette fois européen. Ils n'ont pas eu ce dilemme sur le fait que le modèle universitaire était forcément collé au modèle sanitaire. Je trouve que la réponse était intéressante.

Tout cela pour dire que ce ne sera pas possible dans ce processus de différencier école et formations.

**M. POURRIERE** : En ce qui concerne les formations statutaires, j'ai envie de vous répondre, en tant que directeur des études. J'en ai beaucoup parlé avec les référents métiers : pour nous c'est une opportunité. Nous allons rouvrir les dispositifs de formation et les revisiter. C'est une idée qui enchante les référents. Il est évident que nous ne dérogerons pas aux dispositifs réglementaires et que nous travaillerons avec les directions centrales et les milieux professionnels. J'ai vraiment très envie que nous profitions de cette opportunité pour regarder nos dispositifs de formation.

**M. ROLLET** : J'en profite pour dire que la personne qui vient de vous parler est depuis peu officiellement le directeur des études de l'école, puisque c'est paru au Journal Officiel.

**Mme PLAISANT** : Dans le domaine de la santé environnementale, nos références scientifiques et méthodologiques sont d'ici ou du Québec. L'intérêt de la démarche sera de repenser toutes les formations et tous les métiers en fonction de ce que peuvent faire beaucoup mieux que nous, notamment en épidémiologie de terrain, des organismes ou des écoles déjà habilités.

**Mme MAIGRET** : Pourquoi l'ASPHER ne se donne-t-elle pas les moyens d'accréditer les écoles de santé publique européennes puisque vous y siégez ? Franchement, pourquoi sommes-nous toujours obligés de nous rattacher à des personnes qui ont un système de santé extrêmement critiquable ? Je n'arrive pas à comprendre. Nous n'aurons pas tous besoin de toutes ces formations. Je ne suis pas sûre que cela passionne les directeurs d'hôpitaux de faire de l'épidémiologie ni que cela passionne tout le monde de faire un certain nombre de choses. Je pense que nous pouvons faire beaucoup en santé publique sans avoir envie de faire toujours les cinq disciplines.

**M. ROLLET** : Encore une fois, le processus peut s'arrêter. En ce qui concerne l'ASPHER, je la connais depuis longtemps. C'était presque un club lorsque j'étais directeur de cette école et elle est devenue véritablement une association d'écoles. Elle est en train d'évoluer très rapidement mais elle n'a pas encore de moyens ni, et de très loin, l'influence des écoles américaines. J'espère que l'ASPHER se dotera de moyens d'accréditation des écoles. Je crois qu'elle en prend le chemin mais elle est très en retard. C'est une réalité qui s'impose.

**Mme GALLACIER** : Que nous allions au bout ou non du processus d'accréditation CEPH, le simple fait de créer un module ciment commun à tous les professionnels de santé publique me semble une démarche vraiment très positive, voire indispensable. Nous pourrions même y ajouter un module sur l'éthique en santé publique, sur l'histoire de la santé publique. Nous pourrions très bien imaginer que toutes les personnes qui sortent de cette école avec un diplôme aient cette formation de base commune. Bien sûr, comme le disait Dominique Bertrand, les différents niveaux dans leur formation initiale seraient adaptés en fonction de leurs besoins professionnels. Cela me semble vraiment manquer, notamment dans cette école.

Nous avons créé à une certaine époque des réunions sur la santé publique menées par ce que nous appelions les « agitateurs de santé publique », parce que les personnes avaient besoin de se retrouver en dehors des cours pour voir ce qui les cimentait dans ce domaine. Je travaille depuis trente ans dans cette école, et je peux vous dire que ces approches multiprofessionnelles nous manquent. Il suffit d'assister au module interprofessionnel de santé publique pour se rendre compte de ce qu'apportent ces modèles à des professionnels qui arrivent d'horizons divers et de l'aspect très positif de la formation.

**Mme PLAISANT** : Je soutiens complètement ce que dit Mme Gallacier. Si les directeurs d'hôpitaux avaient été un peu mieux informés sur le dossier amiante, nous n'en serions pas encore à chercher des preuves que les diagnostics ont été faits dans les hôpitaux français. Cela fait quand même un certain temps que la réglementation existe.

Un autre argument plaide en faveur d'un tronc commun de formations et qu'elles soient toutes revisitées par rapport à d'autres critères que nos critères français : la place des experts français dans l'Organisation Mondiale de la Santé où nous sommes très pauvrement représentés. Nous nous plaignons que l'OMS, sur certaines thématiques comme les risques toxicologiques, soit très influencée par les Américains mais nous n'avons personne capable de faire le contrepois en France ou même pour assister à des réunions d'experts.

**M. MORIN** : Je ne suis pas du tout opposé à ce que nous revisitions toutes les formations initiales. Je fais simplement le lien entre le processus d'accréditation et ce que veut notre employeur *in fine* qu'est l'État. Mais je ne vois pas d'obstacle, et j'y suis même favorable, à rebalayer tout cela pour un socle commun, comme vous le dites, sur les cinq domaines.

**M. ROLLET** : Ce point était une information, je pense que nous y reviendrons souvent car le débat n'est pas clos.

### **3. EMPLOIS ENSEIGNANTS : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT AU REGARD DU COM (INFO)**

**Mme RÉAU** : Je suis responsable des ressources humaines à l'EHESP. Dans le COM, il était prévu la création de trois postes d'enseignants-chercheurs par an, soit 12 postes au total à la fin du COM.

Je vais vous présenter un bilan de l'année 2008.

Nous avons pourvu à ce jour deux postes : un poste de professeur en droit privé (Mme Thouvenin) et un poste de maître de conférences en sociologie (M. Raude). Nous avons organisé un comité de sélection, qui vient de se tenir, pour le recrutement d'un responsable du département de biostatistique et sciences de l'information. Pour respecter la règle des comités de sélection dans le cadre de la loi LRU, nous attendons maintenant l'avis du Conseil d'administration restreint qui va se tenir le 18 décembre prochain.

Nous avons récemment mené un comité de sélection pour deux postes à mi-temps de professeur associé sur le plan Alzheimer à la demande du président du Conseil scientifique de la FCS Alzheimer. Le Conseil d'administration de l'EHESP se prononcera également sur l'avis du comité de sélection en séance restreinte le 18 décembre prochain.

Pour l'année 2009, nous avons trois nouveaux postes à pourvoir :

- un poste de professeur en histoire de la santé,

- un poste de professeur en mathématiques appliquées,
- un poste de maître de conférences en sciences politiques.

Nous avons fait une demande officielle par courrier et sur le logiciel de l'Enseignement supérieur et nous allons pouvoir les diffuser et faire postuler les candidats en 2009.

**M. MORIN** : Dans votre liste d'enseignants, certains apparaissent en italique. Y a-t-il une signification cachée ?

**M. FLAHAULT** : Nous avons ici la liste de tous ceux qui ont un contrat de travail où il est précisé leur titre d'« enseignant ». Certains référents métiers n'enseignent pas tandis que d'autres ont une certaine activité d'enseignement. Sont mis en italique tous les référents-métiers qui ont des contrats d'enseignant, et il leur est proposé d'émarger dans l'un des départements de l'école, mais à titre très marginal, puisque leur activité principale, si ce n'est totale, est une autre responsabilité et notamment celle d'une filière.

**Mme PLAISANT** : Je pense qu'il s'agit d'un oubli, M. Sauvaget est aussi référent sur les techniciens sanitaires.

**M. POURRIERE** : Absolument.

**Mme PLAISANT** : C'est très synthétique et je m'aperçois que l'évaluation des risques sanitaires n'apparaît pas beaucoup, ou par le biais de Denis Bard.

**M. FLAHAULT** : Nous avons fait un Centre interdisciplinaire d'analyse du risque et de sa régulation. Il est dirigé par Michel Setbon, sociologue du CNRS -j'ai d'ailleurs eu une discussion hier avec la direction générale du CNRS à ce sujet-, qui sera mis à la disposition de l'EHESP pour la moitié de son temps de travail, comme Claude Martin pour le centre sur la longévité, les soins de longue durée, la vulnérabilité et l'Alzheimer. Le centre sur les risques est en train de se constituer. Nous l'avons doté d'un enseignant-chercheur maître de conférences en sociologie, très productif scientifiquement sur l'analyse du risque, Jocelyn Raude. Il est rattaché comme enseignant-chercheur au département des sciences humaines, sociales et des comportements de santé et il effectuera ses recherches à l'intérieur du centre interdisciplinaire sur le risque.

Par ailleurs, d'autres ne sont peut-être pas intitulés ainsi, Michèle Legeas, Bertrand Parent et Philippe Glorennec travaillent beaucoup sur ces thématiques. Nous pourrions même ajouter Rémi Demillac, en sachant qu'il quitte cependant bientôt l'École pour retourner à l'InVS. Le risque n'est donc pas oublié.

**Mme MAIGRET** : J'ai compris que Mme Dominique Thouvenin et M. Raude ont été embauchés mais je n'ai pas compris dans quel domaine se situait le troisième poste sur lequel on attend un avis. Par ailleurs, il me semblait avoir entendu dire qu'un économiste avait été recruté et qu'il n'avait pas donné suite. Par contre, je m'étonne un peu de voir apparaître la sociologie avec un nombre de postes un peu étonnant par rapport à l'économie ou d'autres. C'est la discipline à la mode ?

**M. FLAHAULT** : C'est une mode qui remonte à quarante-deux ans dans notre école. Nous avons ici l'ensemble des enseignants de l'école de Rennes.

Nous venons de recruter trois personnes, Dominique Thouvenin a demandé sa mutation de l'Université Paris VII vers notre établissement pour être à temps plein enseignant-chercheur en droit privé et en éthique. Nous avons recruté Jocelyn Raude, maître de conférences en sociologie. La troisième personne pressentie était en effet une économiste qui a été nommée entre temps par le président du Sénat à l'HAS (Haute autorité de santé), le poste est donc resté vacant. Selon la réglementation en vigueur, il nous a été possible de modifier la section de CNU dans laquelle nous avons la possibilité de reprendre ce poste pour la session d'automne. Nous l'avons fait en accord avec le Conseil scientifique et le Conseil d'administration, comme il se devait, et d'ailleurs même avec le Conseil des formations de la dernière fois, si l'on se réfère au compte-rendu. Nous avons requalifié le poste en mathématiques appliquées à la santé publique. Nous ne voulions pas réitérer l'expérience des professeurs qui nécessitent une agrégation préalable à leur qualification, comme c'est le cas en économie, en droit, peut-être en gestion. Nous avons, par ailleurs, un certain nombre

de priorités affichées dans le COM. Le président du Conseil d'administration nous a donné son feu vert pour puiser dans des priorités qui étaient affichées pour l'année d'après. Ce qui nous permet de poursuivre notre recherche d'un professeur en économie, ou de faire mûrir tranquillement un économiste pour une éventuelle agrégation un jour, voire que nous requalifions notre demande en un poste de maître de conférences en économie, qui pourrait venir chez nous sans cette nécessité d'agrégation préalable.

Nous avons mis au concours le poste de mathématiques appliquées. Le comité de sélection vient de sélectionner un biomathématicien polytechnicien de formation qui est actuellement dans une université parisienne et qui demande sa mutation vers notre établissement. Il sera, par ailleurs, le responsable du département de biostatistiques et des sciences de l'information. Je ne peux pas vous dire son nom puisque le Conseil d'administration ne s'est pas encore penché sur cette nomination.

**M. POMMERET** : Dans les postes 2008-2009, on constate un échange entre un poste de PU-PH d'épidémiologie et un poste de mathématiques appliquées, ce qui permet de recruter M. Zmirou. Que se passerait-il si l'un des deux quittait son université ou l'école ?

**M. FLAHAULT** : Merci de cette question qui est importante. Il s'agit de la vague de recrutements à venir, pour le printemps 2009. Dans les trois postes, nous avons de nouveau un poste en mathématiques appliquées issu d'échanges qui ont été favorisés par l'Enseignement supérieur et qui nous permettent d'avoir un PU-PH que nous ne pouvons pas avoir statutairement. Effectivement, selon la loi en France, seules les facultés de médecine peuvent recruter des PU-PH. L'Enseignement supérieur ne souhaite pas modifier la loi pour nous. Nous serons une école de santé publique sans possibilité de recruter des professeurs de santé publique, puisque les seules sections affichant de la santé publique en tant que telle, sont les sections médicales, celles des PU-PH. L'ENSP avait établi un contrat avec Denis Zmirou depuis longtemps, antérieurement même à la direction de Dominique Bertrand. La valence hospitalière (PH) de son poste avait été « rachetée » par l'École nationale de Santé publique et Denis Zmirou était donc à mi-temps dans l'École. De notre côté, nous avons proposé à l'Université de Nancy de mettre à sa disposition un professeur dans la section qui lui convenait, mais qui convenait également au projet d'établissement de l'EHESP. Et ce, à 80 % contre une mise à disposition réciproque à 80 % également de Denis Zmirou à valoir sur sa valence universitaire. L'Université de Nancy était tout à fait favorable à ce mouvement et était demandeur d'une section mathématiques appliquées à la santé publique environnementale. Il existe une école de mathématiques à Nancy et le poste y sera basé pour 80 % du temps de l'enseignant.

Que se passerait-il si l'un des protagonistes rompait le contrat de mise à disposition ? Eh bien le poste pourra être récupéré lorsque nous le voudrions, puisqu'il ne s'agit que d'une mise à disposition réciproque. Cependant, nous avons convenu dans une convention de gré à gré entre l'Université de Nancy et l'EHESP de faire en sorte que les personnes qui se seront installées à Nancy ou à Rennes avec leur famille ne soient pas des pions dans notre échiquier ; qu'en cas de rupture de contrat, l'un ou l'autre ne paye pas l'ensemble du tribut de cette situation ; et que les établissements reprennent le poste en question et non pas nécessairement la personne. L'université créerait donc un poste pour la reprendre, et de même de notre côté.

La mise à disposition est une sécurité puisque nous ne perdons pas nos emplois. Ce n'est pas comme si nous avions dit à l'Enseignement supérieur de ne pas nous donner un poste mais de le donner à Nancy. Cela aurait été un inconvénient car nous n'aurions pas pu récupérer le poste à la fin du contrat. Chacun récupérerait "ses billes" si l'éventuelle collaboration avec l'un des deux venait à s'arrêter.

**M. CASSÉ** : Je ne vois pas de référents métiers pour les directeurs d'hôpitaux. Cela signifie-t-il que le poste est supprimé, même si M. Taillard assure l'intérim ?

**M. POURRIERE** : Il est en cours de recrutement.

**Mme RÉAU** : Nous pouvons même dire qu'il est bien en cours puisque nous savons qu'il arrive le 1<sup>er</sup> janvier. Je peux donc vous donner son nom, il s'agit de M. Philippe Marin, actuellement directeur de l'hôpital de Laval.

**M. FLAHAULT** : Sur le plan universitaire, il sera rattaché à l'Institut du management et en fonction à la direction des études.

**Mme MAIGRET** : Je suis désolée, mais nous allons avoir deux postes de biomathématiques et pas d'économie de la santé ? Je suis peut-être un peu têtue, mais dans les formations statutaires -excusez-moi de revenir toujours sur le sujet- je ne sais pas très bien à quoi vont servir ces biomathématiciens de la santé, ni pour les médecins inspecteurs, ni pour les pharmaciens, ni pour les IASS, ni pour les directeurs d'hôpitaux, peut-être un peu pour les ingénieurs... Il n'y a peut-être pas de quoi occuper deux personnes en biomathématiques. On ne comprend pas la priorisation. Peut-être que le Conseil scientifique a quelque chose à dire mais il faut nous expliquer.

**M. FLAHAULT** : Vous allez revoir non pas seulement deux fois mais probablement plusieurs fois les postes de mathématiques appliquées à l'École pour plusieurs raisons. Premièrement, il n'y a pas de CNU épidémiologie, biostatistique, santé environnement, santé du travail. Ces quatre piliers très importants de l'École des hautes études en santé publique ne peuvent pas trouver de postes de PR. Cela n'existe pas en dehors des échanges un peu complexes que je vous ai expliqués. Ce qui nous oblige, non pas à ne faire faire que des biomathématiques à nos élèves mais de « tordre » un peu les postes pour trouver des personnes nous permettant de remplir nos missions. C'est ce que nous sommes en train de faire. Ce ne sont pas des économistes mais ils seront dans ces différentes disciplines, des épidémiologistes, des biostatisticiens, des experts en santé au travail, ou encore en santé environnementale qui fait beaucoup recours à la biostatistique, l'épidémiologie et l'analyse du risque.

Comme l'a dit, avec humour, notre président du Conseil d'administration, nous pourrions croire sur le papier que nous allons devenir une école de mathématiques appliquées. Ce ne sera pas le cas.

Deuxièmement, en économie, les choses sont compliquées à cause de cette fameuse agrégation. Pierre-Yves Geoffard pourra peut-être commenter le sujet, nous avons eu beaucoup de discussions avec lui et aussi Jean Tirole à Toulouse. Nous avons écouté les conseils qui nous ont été donnés. Aujourd'hui, il est compliqué à un économiste de venir travailler dans une école de santé publique, de même partout ailleurs dans le monde, car la carrière des enseignants-chercheurs se fait sur la production scientifique. Pour résumer en caricaturant : on ne voit pas beaucoup de prix Nobel d'économie sortant d'écoles de santé publique dans le monde, y compris dans les plus brillantes. Il leur vaut mieux être dans des écoles où l'environnement de travail est celui d'économistes purs et durs.

En revanche, on trouve des économistes qui veulent travailler sur la santé, il existe plusieurs écoles en France. Nous sommes en train de mener des partenariats très efficaces. Mais, si nous voulons un économiste, il nous a été conseillé par nos meilleures collaborations d'aller les chercher « à la bourse ». Il existe deux « bourses » internationales d'économistes en recherche d'emploi, l'une aux États-Unis, la principale, l'autre en Angleterre que l'on pourrait qualifier de secondaire, où des doctorants de toutes les écoles du monde, y compris françaises (école d'économie de Toulouse, école d'économie de Paris) viennent lors d'un congrès international annuel pour se faire recruter par les écoles, généralement de business ou de grandes facultés du monde.

Nous allons chercher, ce que nous appelons une « *junior chair* », un jeune économiste qui viendra frais émoulu d'une faculté et nous avons reçu beaucoup de candidatures pour ce poste. Ce recrutement aura lieu début janvier et permettra d'espérer -avec des bonnes collaborations et sans le couper de son environnement de recherche en économie- pousser à l'agrégation dans les années à venir quelqu'un qui pourrait être intéressé par un travail sur des problèmes d'économie de santé. Le pari est difficile, il n'est pas du tout certain que nous le réussissions mais nous allons tenter l'expérience. Par ailleurs, nous savons aussi qu'il

existe d'autres voies possibles, notamment à partir des instituts de recherche où les directeurs de recherche sont des personnes éligibles.

J'ai une question technique pour Pierre-Yves Geoffard : est-ce qu'un directeur de recherche est soumis à l'agrégation pour venir dans un établissement comme professeur d'économie ? Ou n'y a-t-il pas de problème d'agrégation avec les directeurs de recherche du CNRS ou d'autres écoles ?

**M. GEOFFARD** : Je pense qu'il est possible d'avoir un détachement ou une mutation sans trop de difficultés. Le rang statutaire est identique.

**M. FLAHAULT** : C'est également possible pour les économistes.

**M. GEOFFARD** : En ce qui concerne les économistes, quelques questions se posent. Je vois sur la liste un poste de professeur adjoint, je n'ai pas bien compris ce que cela voulait dire. Mais, peut-être est-ce le *junior chair* ?

**M. FLAHAULT** : Oui.

**M. GEOFFARD** : D'accord. Je pense que c'est une bien meilleure stratégie car peu d'économistes s'intéressent vraiment aux questions de santé et ont une visibilité internationale en termes de recherche chez des jeunes seniors, notamment au niveau européen. Ou bien ce sont des personnes assez peu mobiles et difficiles à attirer, c'est ce que nous avons vu dans les tentatives passées. Je pense que c'est une très bonne idée d'aller chercher un niveau junior.

Je pense également qu'une opportunité se présente cette année sur le marché du travail américain puisque beaucoup d'établissements américains, en partie financés par des dotations privées, ont sérieusement réduit leurs ambitions de recrutement. Beaucoup de doctorants qui arrivent sur le marché ne trouveront pas de postes aux États-Unis. C'est une conséquence directe de la crise financière. Nous devons saisir cette opportunité.

Quant à l'agrégation, je pense qu'il faut bien avoir en tête que si l'on recrute une personne qui a vocation à passer l'agrégation pour devenir professeur d'université, elle sera perdue pour l'EHESP le jour où elle le passera. C'est un concours national, son affectation dépendra de son rang au classement et elle ira où elle pourra. On ne pourra jamais transformer par l'agrégation un professeur junior en professeur senior qui resterait ainsi impliqué dans l'activité de l'EHESP. De jeunes doctorants français qui sortent actuellement et qui deviennent maîtres de conférences peuvent avoir la tentation de faire assez peu de recherche et d'avoir assez peu d'implication dans l'École pour préparer l'agrégation. Du coup, ils ne bénéficient pas tellement à l'institution qui les recrute. Cela s'est déjà vu.

Par ailleurs, pour le calibrage du profil recherché, il est excellent d'aller dans cette direction. J'ai davantage de souci sur l'attribution à l'Institut du management ou dans un département ou un autre. Il serait bien de rester à ce stade du processus et d'être un peu plus ouvert sur le lieu d'affectation de la personne qui va être recrutée, si c'est possible. Car de très bons candidats peuvent être davantage attirés par un rattachement au département de sciences humaines, sociales et de comportement, voire au département santé travail. Cela peut être des économistes de travail qui ont travaillé sur les liens entre santé et travail et qui se sentiront plus attirés par une intervention dans ce domaine que par un rattachement à l'Institut de management. Il faudrait faire apparaître clairement que le rattachement à un institut ou à un département particulier n'interdit pas des collaborations ou des interventions dans les autres domaines. Je crois que c'est vraiment important, sinon cela peut restreindre le profil des candidats qui vont « mordre à l'appât ».

**M. FLAHAULT** : J'apporterai une petite précision sur ce point : il est vrai que tous les professeurs de l'EHESP sont affectés à un département, ainsi, pour la partie enseignement, ils dépendent de leur chef de département et non pas de plusieurs. En revanche, toute la partie recherche et travaux peut être conduite de façon extrêmement libre où ils le souhaitent : dans les centres interdisciplinaires, au sein de leur département ou dans d'autres départements, même sur des projets avec d'autres universités. Mais sur la partie de

l'enseignement, il faut pouvoir donner une visibilité au chef de département, ici à la directrice de l'Institut de management, de son potentiel d'enseignement.

## **5. BILAN DE RENTREE OCTOBRE 2008 : FORMATIONS STATUTAIRES ET UNIVERSITAIRES (INFO)**

**M. LERAT** : Nous vous avons transmis un document sur lequel vous trouverez en première page un récapitulatif des publics qui ont fait leur rentrée à l'EHESP à partir de septembre. On constate que sur les 341 personnes rentrées à l'École au mois de septembre 2008, 167 sont rattachées à une formation diplômante et 174 en formations statutaires. La vision est un peu tronquée car n'apparaissent pas dans ce tableau toutes les personnes qui dépendent de la fonction publique hospitalière et qui sont rentrées en janvier 2008, voire en avril pour les attachés de l'administration hospitalière. Pour être plus précis, il faudrait donc ajouter aux chiffres précédents 350 personnes de la fonction publique hospitalière qui sont également rentrées en 2008. Cela rétablit un peu les choses car on avait l'impression d'être à 50/50 en matière de formations diplômantes et de formations statutaires, ce qui n'est pas (encore) le cas.

Il nous a été demandé de vous présenter le bilan d'un séminaire inaugural de deux jours et demi qui a été proposé la première semaine d'octobre (lignes grisées dans le tableau). Son objectif était de fournir les principales clefs de lecture qui permettent aux participants de faire le lien entre leur formation professionnelle à venir et l'observation de l'état de santé des populations, la détermination des grands enjeux de santé publique et la stratégie de réforme de l'organisation de mise en œuvre des politiques sociales et de santé.

Tout n'a pas pu être balayé en deux jours et demi mais c'était l'occasion de poser le décor. Toutes ces disciplines dont il a été question tout à l'heure dans une école de santé publique (épidémiologie, sciences de l'information, environnement, sciences sociales, management, etc.) ont été convoquées à cette occasion. Les élèves présents ont pu ainsi se rendre compte que pour pouvoir observer l'état de santé de la population, déterminer les grands enjeux de santé publique et manager les dispositifs, il est nécessaire d'être ce que j'appellerai un « usager éclairé » de toutes ces disciplines. Ces deux jours et demi sont en quelque sorte un « apéritif », c'est une mise en situation pratique de ce qui les attendra plus tard, et ils sont amenés à travailler conjointement sur un certain nombre de sujets.

Par la suite, les élèves ont renseigné un questionnaire donnant ainsi une évaluation, qui a été mise en ligne. 60 % ont renseigné le questionnaire en ligne, soit 108 sur 182.

Il s'agit d'une évaluation générale et globale. Il y a quelques éléments d'information plus spécifiques à certains publics mais nous n'avons pas voulu tout indiquer pour éviter de vous présenter un catalogue un peu fastidieux. Lorsque nous regardons public par public, il existe des subtilités et des différences.

Le taux de satisfaction globale est de 67 %. On dit généralement que l'évaluation est véritablement positive lorsque l'on avoisine les 80 %.

Public par public, on constate que :

- ⇒ les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale sont satisfaits à plus de 82 %. C'est le plus fort taux de répondants car sur les 90 personnes rentrées, 61 ont renseigné le questionnaire en ligne.
- ⇒ Les médecins inspecteurs de santé publique sont satisfaits à hauteur de 62 %. Ils étaient au nombre de 13 seulement, et 8 d'entre eux ont renseigné le questionnaire. Ce qui correspond à un bon taux de réponse.
- ⇒ Les ingénieurs d'étude sont satisfaits à 58 %, dont 12 sur 13 ont renseigné le questionnaire.
- ⇒ Les pharmaciens inspecteurs sont satisfaits à 44 %. Nous constatons 100 % de taux de réponses au questionnaire. On peut éventuellement se demander pourquoi ils sont si peu satisfaits de cette séquence inaugurale.

⇒ les médecins de l'Éducation nationale sont satisfaits à hauteur de 41 %.

Lorsqu'on fait un zoom sur l'organisation d'une table ronde et d'ateliers, on s'aperçoit que les médecins de l'Éducation nationale, *a priori* globalement très peu satisfaits, étaient satisfaits à 100 % lors des ateliers qui relèvent de mises en situation pratique. Il faut donc relativiser les choses. Un atelier les a amenés à se mettre en situation de priorisation en matière de santé publique. Ils ont travaillé conjointement avec des inspecteurs, avec des MISP, avec des ingénieurs, etc., ils ont ainsi pu échanger pendant une matinée entière. À cette occasion, ils se sont rendus compte que pour prioriser en matière de santé publique, il fallait mobiliser des données épidémiologiques, statistiques, économiques, etc. Au-delà des informations de type scientifique, ils ont découvert que d'autres facteurs entraînent en ligne, comme l'impact médiatique entre autres.

C'est un exemple de ce qui se fait en matière d'interprofessionnalité dès l'entrée en formation, ce qui répond un peu à ce que disait Eve tout à l'heure. Cette séance introductive est également proposée aux personnes de la fonction publique hospitalière lorsqu'elles sont amenées à rentrer à l'école au mois de janvier. Il existe d'autres séquences, comme le module interprofessionnel, qui sont plus longues et impliquent la production d'un rapport. De façon plus globale et générale, certains de nos élèves de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat participent à des sessions inter-écoles ce qui leur permet de constater qu'ils partagent une culture commune en matière de santé publique.

Pour nous, c'est l'enjeu du séminaire inaugural. Nous devons y travailler au vu des 82 % de taux de satisfaction chez les IASS et 41 % chez les médecins de l'Éducation nationale. En tout cas, des choses ressortent de ces séquences lorsque les personnes sont amenées à confronter des points de vue et à commencer à mettre la main dans la pâte.

Voilà pour ce que nous pouvions dire en termes d'illustration.

**M. POURRIERE** : Je voulais vous faire part, en qualité de directeur des études, de toute la satisfaction que j'ai de ce séminaire inaugural. Je suis très heureux que 182 stagiaires aient pu y participer, tant pour les formations statutaires, d'adaptation à l'emploi ou académiques. Je suis également très heureux d'avoir accueilli un nouveau public : des infirmières de santé publique qui travaillent dans des services déconcentrés et qui ont particulièrement apprécié ce séminaire d'ouverture. Nous allons faire la même chose en janvier avec l'accueil des filières établissements et je souhaite que nous vous présentions également l'évaluation de la satisfaction des professionnels qui nous rejoindront à cette occasion.

## **6. REGLEMENT D'EXAMEN DU MPH (AVIS)**

### **REGLEMENT D'EXAMEN DU MASTER PPASP (AVIS)**

**M. POURRIERE** : Le *Master of Public Health* est le premier de ce type développé en France, il est ouvert aux titulaires d'une licence (180 ECTS) et est déployé sur deux années (120 ECTS). Un document très synthétique élaboré par Denis Zmirou vous présente tous les éléments de ce règlement d'examen.

Les évaluations portent sur différents champs :

- un module interdisciplinaire,
- un parcours spécialisé (cinq modules),
- un parcours de langues,
- un stage d'études à l'international.

Toutes les notes inférieures à 7 sur 10 pour la première année, sont éliminatoires.

**M. MORIN** : 7 sur 10 ou 7 sur 20 ?

**M. POURRIERE** : Effectivement, il s'agit bien de 7/20, c'est une erreur de frappe.

Pour la première année, tous les examens, sauf le stage, donnent lieu à une seconde session en cas d'échec. Le mémoire, quand il n'est pas apprécié comme succès, devra être complété et soumis à une nouvelle évaluation. Toutes les épreuves sont évaluées par le coordonnateur du module. Les examens écrits sont des examens sur tables à partir d'une

commande des responsables du module. Sur le parcours spécialisé, le rapport de travail personnel se fait dans le cadre de l'enseignement à distance. Un mémoire doit être produit à l'occasion du stage international.

Pour la seconde année, les exigences sont les mêmes. Nous corrigerons également la notation à 7 sur 20. L'organisation est différente : (i) un tronc commun avec cinq modules, (ii) modules interdisciplinaires, (iii) cinq modules mineurs et majeurs, les modules mineurs sont déployés en novembre et les majeurs sont déployés en juin. Chacun de ces modules appellent validation.

Une validation importante concerne le stage pratique, avec 24 ECTS. Le stage et le mémoire pèsent chacun à 50 % pour la validation. Ce sont le même commentaire et les mêmes conditions pour la validation du M2 et du M1.

**Mme GALLACIER** : Combien avons-nous d'élèves actuellement ?

**M. FLAHAULT** : Ils sont 18 en M1 et, de mémoire, 10 en M2 mais il faut ajouter les 6 de l'*Executive MBA* qui est adossé au M1.

**M. FLAHAULT** : Je voudrais en profiter pour faire un point d'information. Les modules du M2 sont d'une durée d'une semaine et sont tous accessibles à la formation continue. Si certaines personnes de vos cercles ou réseaux sont intéressées, nous sommes preneurs, car nous sommes loin d'avoir fait le plein. Nous pensions prendre 25 personnes et nous n'en avons pris que 10. Nous avons donc encore de la place pour rendre nos formations accessibles par modules à la formation continue. Comme nous avons divisé le MPH en modules optionnels, certains sont très loin de remplir les salles. Nous n'avons pas du tout d'exigence de remplissage, mais nous avons de la place et nous pouvons accepter encore des inscriptions en formation continue pour ces modules.

**M. GEOFFARD** : Il n'est pas certain que ce soit une excellente idée d'ouvrir des enseignements qui ont été conçus comme des enseignements un peu scolaires, à la formation continue. Je pense que les publics et les attentes sont très différents, tout comme les méthodes d'enseignement. Cela peut introduire de l'hétérogénéité sur le public et des demandes vraiment différentes, qui sont légitimes de part et d'autre. Certains enseignements de formation à la recherche peuvent se retrouver en porte-à-faux, en tout cas ne pas répondre aux attentes de personnes qui viendraient suivre ces modules au titre de la formation continue, et qui attendent sans doute, à la fois, un éclairage de la recherche mais aussi des interventions à finalité plus pratique, plus immédiatement opérationnelle. Je pense qu'il faut se méfier, il ne s'agit pas d'une décision anodine et je pense qu'il faudrait en débattre.

**M. FLAHAULT** : Je pense effectivement que votre discussion est très utile et importante pour nous. Encore une fois, cette formation académique de *Master of Public Health*, n'est pas une formation à la recherche. Cela peut vous surprendre, car c'est bien une formation adossée à la recherche. Les enseignants sont de très grande qualité de recherche et la plupart ont une forte production de recherche, mais c'est une formation qui se veut au contraire assez pragmatique et à visée très professionnelle. Certaines évaluations dont nous disposons et que nous vous remettrons lorsqu'elles seront consolidées de la part des étudiants, montrent qu'ils ont trouvé certains modules trop théoriques, et ils veulent faire augmenter la qualité pragmatique, opérationnelle et professionnalisante de certains de ces cours.

Cela dit, en plus d'ouvrir le MPH à la formation continue, je dois préciser que nous ouvrons aussi certains enseignements à la formation doctorale, ce qui place le curseur de l'autre côté, ici clairement en recherche. C'est-à-dire que des doctorants vont venir coloniser certains de ces modules et le public sera ainsi parfois très varié pour ne pas dire hétérogène. Chacun des deux flux complémentaires doivent cependant être préalablement discutés, puis acceptés par les responsables de module. Lorsqu'un responsable ouvre son module, il sait qu'il a tant d'étudiants du MPH originel et peut tout à fait fermer complètement les portes aux étudiants des deux autres voies possibles. Certains nous ont dit qu'ils voulaient conserver une sorte d'esprit de "promotion" qu'il leur semble nécessaire de préserver. D'autres nous

disent qu'il leur est difficile de faire venir des personnes des États-Unis ou d'Europe, parfois de très loin, pour avoir une salle avec cinq étudiants et en préféreraient une douzaine ou une vingtaine, ce qui leur semblerait plus rentable. Nous ne sommes pas dans une démarche de rentabilisation économique pure. Le soutien de l'Enseignement supérieur sur ce master est très clair. Ce n'est pas un problème économique, mais quand nos responsables de modules l'acceptent, nous ne sommes pas mécontents de les ouvrir à la formation continue, dans des flux extrêmement guidés et pas du tout standardisés sur l'ensemble du module par ailleurs.

**M. POURRIERE** : J'entends votre remarque. Je partage l'avis d'Antoine. Nous ouvrons également des modules de formation statutaires en formation continue. Nous faisons très attention au public qui s'y inscrit et en limitons le nombre. Et nous lançons des modalités pédagogiques particulières. Nous le faisons notamment sur la formation de directeurs de soins où il existe cinq modules de formations initiales statutaires qui sont ouverts en formation continue. Il faut bien réfléchir, mais cela peut être très riche pour les participants.

*(Arrivée de M. Cluzeau.)*

**M. GEOFFARD** : C'est important de prévenir les participants potentiels : l'information doit être assez claire sur le contenu et à quoi ils doivent se préparer pour cette formation.

**M. ROLLET** : À propos du règlement d'examen du master, après l'adoucissement de la note éliminatoire, y a-t-il des oppositions à ce que nous émettions un avis favorable ? *(Aucune manifestation en ce sens.)*

Le règlement d'examen du Master of Public Health (avis n°12/2008/2) est approuvé à l'unanimité.
---

#### **REGLEMENT D'EXAMEN DU MASTER PPASP (AVIS)**

**M. ROLLET** : Il s'agit du master de Pilotage des Politiques et Actions en Santé Publique.

**M. JOURDAIN** : Je vais vous parler de la spécialité M2, cohabilitée entre l'IEP (Institut d'Études Politiques) de Rennes et l'EHESP.

Le règlement étant assez classique, je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le sujet. Nous avons un premier semestre qui représente 30 crédits de formation avec 6 unités d'enseignement : (i) 3 portent sur la connaissance des systèmes de santé, l'économie, la planification et les comparaisons internationales, (ii) 3 autres sur la gestion. Cela constitue donc la première partie du master. La deuxième partie, c'est-à-dire le deuxième semestre, est composée d'unités d'enseignement de spécialisation (4 spécialisations) et d'un stage.

Pour réussir avec succès ce master, il faut avoir la moyenne de 10 sur l'ensemble de ces unités d'enseignement. Pour ceux qui ne l'ont pas, une deuxième session est prévue avec possibilité de repasser uniquement les épreuves pour lesquelles les candidats ont eu moins de 8/20, mais également possibilité d'avoir une épreuve complémentaire pour rattraper une mauvaise note concernant le mémoire et le stage.

Je ne parlerai que du M2 dans lequel nous avons actuellement cinq inscrits. On peut dire quelques mots sur les difficultés de recrutement que nous avons eues cette année. Le M1 ne fait pas partie de la cohabilitation. Nous avons une convention de coopération avec l'Université de Rennes I, notamment la Faculté de Sciences économiques qui fournit la plus grande partie du nombre des étudiants, à savoir 16. C'est la première année que nous ouvrons ce master. Nous ne sommes pas cohabilités sur le M1, mais l'école produit 50 % des enseignements de ce M1.

En ce qui concerne les difficultés de recrutement, nous avons eu l'avis de l'AERES pour ouvrir le master à la fin du mois de juillet, au moment où les étudiants étaient déjà tous inscrits ailleurs. Nous avons quand même eu une trentaine de demandes d'information de personnes qui ont rempli le formulaire en ligne sur le site Internet, ce qui prouve un grand intérêt pour ce master. À mon avis, c'est assez proche de ce qui se passe autour de la réforme sur les ARS, notamment piloter des politiques au niveau territorial et local, ce qui est un peu le but de ce master et répond à des demandes de personnes en formation.

Nous avons donc eu l'avis trop tard, mais nous avons participé la semaine dernière au forum sur les masters, qui constituent la cinquième année des étudiants d'IEP. Le stand que nous avons ouvert a rencontré un assez grand succès. Nous recevons beaucoup de demandes de France et de l'Étranger pour s'y inscrire.

**M. POMMERET** : Dans le cadre de la cohabilitation, l'École peut-elle accepter des inscriptions, en a-t-elle les moyens techniques aujourd'hui ? Si ce n'est pas le cas, comment compte-t-elle mettre cela en œuvre ?

**M. FLAHAULT** : L'École peut accepter des inscriptions, c'est même l'intérêt de la cohabilitation. Nous inscrivons nos étudiants, si nous le souhaitons. Quant aux moyens, c'est-à-dire si nous avons un service de la scolarité qui permet de le faire, je vais laisser la parole à Jean-Louis.

**M. POURRIERE** : Nous sommes en train de monter le service de la scolarité et nous nous donnerons les moyens d'être très rapidement opérationnels sur cette question.

**M. POMMERET** : Il faut que les personnes qui sont dans la sphère de l'École de hautes études puissent s'inscrire directement à partir de l'École.

**M. FLAHAULT** : Ce qui n'était pas possible lorsque c'était un partenariat le devient avec la cohabilitation. C'est ce qui se fait pour le MPH, les inscriptions se font puisque c'est un master propre. La cohabilitation le permet.

**M. ROLLET** : Avez-vous des oppositions au projet de règlement d'examen du master qui vient de vous être présenté ? (*Aucune manifestation en ce sens.*)

Le règlement d'examen du Master Pilotage des politiques et actions en santé (avis n°12/2008/3) est approuvé à l'unanimité.

#### **REGLEMENT D'EXAMEN DU MASTER DROIT, SANTE, ETHIQUE (AVIS)**

**M. LOUAZEL** : Il s'agit également d'un diplôme en cohabilitation avec la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Rennes I. C'est une deuxième année de master, avec une formation organisée dont vous trouverez le schéma à la fin de la présentation : (i) un tronc commun lors du semestre 3, (ii) deux parcours possibles en semestre 4 (un parcours droit des professionnels et des établissements de santé, un parcours pour les établissements sociaux et médico-sociaux).

C'est une formation où vous devez valider par unité d'enseignement, le semestre 1 comprend un examen commun pour l'ensemble de l'unité 1 et un autre examen pour l'unité d'enseignement 2, et non pas des épreuves pour chacun des cours. L'idée est de valider par UE, avec un système de compensation.

En revanche, pour le semestre 4, par exemple pour l'UE 6, des examens sont proposés sur chacun des cours. Sachant que l'obtention du diplôme exige une note de 10/20 selon un système qui ne permet pas de valider la formation si vous avez une note inférieure à 9/20 au mémoire. Cela valide à la fois le mémoire et le stage. Vous retrouverez tous les détails dans le document. Si vous le souhaitez, je pourrai répondre à vos questions.

En ce qui concerne les effectifs, nous avons un peu le même souci qu'Alain Jourdain, à savoir que nous avons eu l'avis très tardivement. Mais, comme c'est un master qui existe depuis quinze ans, c'était un peu plus facile pour nous. Aujourd'hui, 38 personnes suivent donc cette formation sur une ou deux années : des étudiants en formation initiale, 3 élèves de l'École, 12 personnes en formation continue et 5 en deuxième année, et également des étudiants qui suivent le master Europubhealth sous le label Erasmus Mundus, avec ce master droit santé éthique comme spécialité en deuxième année.

**M. BERTRAND** : J'ai une question qui n'a pas de rapport direct avec ce qui vient d'être dit, mais comme nous avons le dossier complet pour le master droit public, j'ai regardé l'inscription des étudiants à l'article 2. Cet article me pose un certain nombre de questions générales, en l'occurrence pour ce master. Quand on regarde bien, on voit une logique disciplinaire au premier, sans tenir compte par exemple de la maîtrise AES, ni des IUP santé

qui ont pourtant le même niveau. Or, c'est un système de niveaux, c'est très important pour les autres masters. Pour celui-là, nous le laissons ainsi, ce n'est pas le problème. Pour les élèves de l'EHESP, cela signifie qu'il pourrait y avoir un niveau universitaire plus faible, ce qui est tout à fait possible en raison de notre public. Enfin, on met les candidats ayant validé un deuxième cycle d'études médicales ou pharmaceutiques sans tenir compte du M1 santé qui existe, ou l'ancien MSBM. Ce sera important pour la suite aussi. Pour les candidats titulaires, la logique est claire, mais les sages-femmes ont été oubliées, elles ont un diplôme de P1, donc de très haut niveau, et en même temps un cursus très important, et c'est une profession médicale.

Je pense qu'il aurait simplement fallu noter qu'une commission puisse en même temps uniformiser. Cette commission existe à l'article 4 me semble-t-il : « *La sélection est réalisée par les responsables du master* », mais cela concerne aussi le master AMES qui est cohabilité et aura la même problématique. Il faut simplement réfléchir au fait d'accepter d'avoir un M1 ou de ne pas en avoir lorsque c'est un système professionnel. Je partage le présent avis, mais ce n'est pas le cas de toutes les universités. Il faudrait profiter de cette réflexion pour les autres masters plus tard, pour avoir un modèle presque unique afin que nous puissions, de temps en temps, s'extraire du M1 ou trouver une solution qui soit adaptée pour un certain nombre de cas de professionnels. A chaque phrase, un point mérite d'être développé. C'est une incidente que nous retrouverons à de multiples reprises à l'avenir.

**M. LOUAZEL** : L'article 4 permet de compléter l'article 2. Pour les sages-femmes, nous allons pouvoir examiner leur situation et tout type de diplôme, y compris d'ailleurs pour les élèves de l'École qui postulent à cette formation, qui sont bien souvent issus du concours interne et n'ont pas nécessairement un M1. Ils sont considérés comme faisant partie des stagiaires de formation continue, nous les accueillons et les entendons lors de cette commission de recrutement, ce qui permet de passer outre la question du diplôme qui est précisée à l'article 2.

**M. ROLLET** : Vous ne demandez pas la modification de l'article 2 pour l'instant ? Cette réponse vous convient-elle ?

**M. BERTRAND** : Je pense simplement qu'il faut tirer de cet article des conclusions générales. Il vous reviendra, ainsi qu'à Michel, de voir s'il faut le modifier un peu. Par exemple, nous aurions pu noter une phrase du type : « et d'autres candidats ayant des cursus particuliers et qui sont désignés par une commission pédagogique du diplôme ». C'est une façon très facile qui n'est pas automatiquement mise ainsi dans l'article 2 si on n'a pas la possibilité d'ouvrir le champ. Autrement, c'est très restrictif. Il faut plutôt en tenir compte pour l'avenir.

**M. ROLLET** : Nous pouvons proposer à notre partenaire d'ajouter cette mention qui paraît ressortir clairement du débat.

**M. BERTRAND** : Je le pense.

**M. ROLLET** : C'était une remarque tout à fait pertinente.

**M. POMMERET** : Pour poursuivre sur les remarques du professeur Bertrand et prolonger ma question précédente : l'article 5 prévoit que les autorisations se fassent simplement à l'Université de Rennes I, mais puisqu'il s'agit d'une cohabilitation, je souhaiterais qu'elles puissent se faire au niveau des deux entités.

**M. LOUAZEL** : C'est très facile de répondre à la remarque de Michel Pommeret. Ce règlement est revu tous les ans, cela permettra d'ajouter cette mention que vous avez évoquée. Nous avons fait le choix cette année d'une inscription à la faculté de droit mais cette question est parfaitement ouverte. L'institution partenaire est au courant que l'année prochaine, lorsque le service scolarité sera en place, nous pourrions éventuellement revenir sur cette disposition.

**M. ROLLET** : Avez-vous des oppositions, sous réserve de ce qui a été dit, au règlement d'examen de ce master ? (*Il n'y a pas d'opposition.*)

Le règlement d'examen du Master droit, éthique santé (avis n°12/2008/3) est approuvé à l'unanimité.

*(La séance est suspendue à 13 h 29 et reprend à 14 h 39.)*

**M. ROLLET** : Comme je vous l'indiquais, nous allons commencer la deuxième partie de cette réunion par une question diverse posée par M. Pommeret, que nous plaçons volontairement à la reprise et non pas à la fin, au cas où certains seraient obligés de nous quitter avant.

**M. POMMERET** : Monsieur le Président, je vais vous lire le courrier que je vous ai adressé :

*« Je souhaiterais aborder, dans le cadre des questions diverses du prochain Conseil des formations du 11 décembre, un point concernant un récent accord entre l'EHESP et l'Association ADH pour un partenariat dans une proposition de formation à distance.*

*Je suis étonné que la participation de l'école se résume à un simple logo et un hébergement Internet puisque aucune personne de l'EHESP ne fait partie de l'équipe pédagogique alors même que l'école dispense le même type de formations. »*

*Je vous remercie par avance... »*

Je voulais préciser que j'étais favorable au compte-rendu *in extenso* car cette question avait été évoquée dans notre séance du 1<sup>er</sup> avril, et il avait été dit que nous reparlerions des partenariats. C'est grâce à cette précision dans notre compte-rendu du 1<sup>er</sup> avril que je me permets de poser cette question.

**Mme MAIGRET** : On ne peut pas nous endormir tout le temps, les écrits restent.

**M. POMMERET** : J'avais posé une question sur le fait que des formations étaient dispensées en dehors de Rennes -vous connaissez mon côté très rennais- et Mme Orio répondait : *« Sans dévoiler de secrets d'État, nous réfléchissons de manière associative pour avoir un partenariat avec l'École. Je l'ai évoqué avec Antoine Flahault. C'est effectivement un sujet à revoir. »*

**M. FLAHAULT** : L'ADH est l'Association des Directeurs d'Hôpitaux avec laquelle nous avons signé une convention. L'ADH est venue me voir, en la personne de Martine Orio, pour me proposer un partenariat dans l'organisation de préparations au concours des directeurs d'hôpitaux. Cette formation est sur le marché ; elle est concurrentielle, nous ne sommes pas les seuls à faire ces préparations aux concours. L'ADH m'a clairement dit qu'elle était prête à un partenariat avec nous mais qu'un refus ne serait pas dramatique. Elle partirait volontiers avec d'autres acteurs d'enseignement avec lesquels elle organiserait ce partenariat. J'ai pensé qu'il était utile et bien pour l'EHESP d'avoir ce partenariat avec l'ADH. Après consultation et avis de notre directeur des affaires juridiques et financières, nous avons signé cette convention qui ne posait pas de problèmes.

Quel est le contenu de ce partenariat et comment se déroulera la formation ? J'ai assisté au Conseil d'administration de l'ADH qui s'est tenu récemment. La présentation du programme était très bien et j'ai été ravi que l'association y ait beaucoup travaillé. Mais je dois dire que je partage l'avis de Michel Pommeret sur l'idée qu'un démarrage du programme en janvier 2009 serait prématuré. Nous avons déjà construit des partenariats pour des formations dans d'autres cadres, par exemple par des cohabilitations des masters que nous venons de voir ou par des partenariats de modules de formation permanente. -Je pense à ceux que nous sommes en train de monter avec Montréal- qui sont toujours, si ce n'est paritaires du moins impliquent une véritable participation de l'école. Par exemple, pour celui que nous faisons avec Dominique Bertrand, nous ne sommes pas paritaires, c'est-à-dire que nous ne dispensons pas 50 % des enseignements mais peut-être 15 % ou 20%, en tout cas pas zéro.

Pour le partenariat avec l'ADH, nous devons être dans une configuration analogue. À ce jour, l'ADH m'a proposé un projet d'équipe pédagogique sans inclure aucune personne de l'EHESP et je lui ai demandé de revoir « sa copie ». Tout cela a donc été discuté en Conseil d'administration de l'ADH la semaine dernière ; l'ADH était tout à fait d'accord avec moi pour

revoir ces éléments. Nous ne commencerons donc pas de partenariat avec eux à la rentrée 2009. Bien sûr, l'ADH est tout à fait libre de commencer cet enseignement sans ce partenariat cette année. Ils nous avaient demandé l'accès à la plate-forme de l'EHESP, ce que je n'ai pas du tout voulu remettre en question, je l'avais même signé pour qu'ils puissent nous la louer dès la première année.

En revanche, nous nous sommes mis d'accord pour un vrai partenariat dès la rentrée suivante. Personnellement, je souhaite que le responsable pédagogique soit celui de la formation équivalente que nous avons déjà mise en place à l'EHESP, Mme Lebon, sous la houlette de Jean-Louis Pourrière. Je souhaite que l'EHESP soit paritairement associée à l'équipe pédagogique de cette formation avec l'ADH. Nous ne voulons surtout pas écarter les personnes impliquées de l'ADH. Cela s'est fait de façon consensuelle avec le Conseil d'administration de l'ADH qui, à partir de la proposition faite par l'EHESP, membre de leur association, a accepté de « revoir sa copie » pour l'année suivante afin que nous entrions dans un vrai partenariat.

Je suis tout à fait proche des remarques qui ont été faites et je pense que nous allons nous orienter vers un partenariat constructif, utile et tout à fait intéressant. De plus, cela ne créera pas une concurrence interne avec nos propres formations. L'objectif de ce partenariat est d'augmenter la pression de sélection au concours et d'avoir davantage de candidats. Autrefois, avec Christian Rollet je crois, il existait plusieurs antennes de préparations aux concours sur toute la France. Elles ont toutes été regroupées par un directeur ultérieur à M. Rollet au sein de l'École. C'était un choix stratégique qui avait ses arguments. Toutefois, nous y avons un peu perdu en termes de pression de sélection et je pense que notre école a envie d'avoir davantage de candidats. Nous sommes donc très favorables à ce mouvement. L'idée d'avoir une formation à distance est très bien.

Par ailleurs, c'est un bon modèle pour notre plate-forme d'enseignement à distance, encore assez peu utilisée. Nous souhaitons acquérir une expérience d'enseignement à distance performante avec l'ADH, et essayer de l'utiliser ensuite pour d'autres formations qui n'ont rien à voir avec la formation de la préparation au concours des directeurs d'hôpitaux.

Je reste donc très favorable à ce partenariat. Simplement, je pense qu'il est nécessaire de le recalibrer un peu et de le repositionner pour que ce ne soit pas seulement un logo sur une affiche.

**M. POMMERET** : Le sens de ma question était bien celui-là : définir au sein du Conseil des formations des règles minimums de partenariat sans lesquelles nous ne participerions pas à des projets, étant donné que les personnes peuvent avoir des projets équivalents aux nôtres, voire concurrents. Je pense qu'au sein de l'École, nous avons besoin d'être présents pour développer un partenariat. Le simple fait d'apposer un logo et d'avoir des ressources matérielles ne suffit pas, à mon sens, pour nous prononcer au sein du Conseil des formations sur de vrais partenariats.

**M. FLAHAULT** : À ce propos, j'ai omis un point que j'ai signalé au Conseil d'administration de l'ADH : ce programme, dont nous parlons tous les deux, n'avait pas été soumis au Conseil des formations. Ce serait la première fois que nous lancerions une formation qui ne vous est pas présentée et sur laquelle vous pourriez avoir votre avis. Cet argument supplémentaire a été bien reçu pour que nous retardions le démarrage d'une année. J'espère qu'au prochain Conseil des formations une nouvelle mouture sera présentée à votre critique bienveillante.

**M. CASSÉ** : Ayant été élu dans ce Conseil des formations au titre des « autres élèves » l'année dernière alors que j'étais en cycle préparatoire, je tiens à souligner la qualité des prestations des cycles préparatoires de l'École. Les résultats aux différents concours en sont la preuve. Je ne voudrais pas que ce type de partenariat ait tendance à scier la branche sur laquelle nous sommes assis.

**M. POURRIERE** : Nous ne parlons pas des cycles préparatoires, mais bien des préparations aux concours, hors cycles statutaires. Je crois que c'est une opportunité pour nous de booster nos modalités pédagogiques en matière d'EAD (Enseignement à Distance). Pour les

préparations aux concours, les formations non présentielle se font avec support papier. Nous devons aller plus loin. C'est une opportunité, à condition que nos exigences sur le plan pédagogique soient entendues.

**M. CASSÉ** : Je suis d'accord avec vous, mais pour avoir commencé à faire le cycle préparatoire à distance, je sais que c'est extrêmement difficile. J'aurai plutôt tendance, puisque le concours est d'un haut niveau, à encourager les personnes qui ont besoin d'un bagage culturel important, à suivre un enseignement présentiel. C'est nettement meilleur et beaucoup plus facile pour se préparer.

**Mme LIMOUZY** : Je vais me faire le porte-parole de l'ADH et changer de casquette juste pour cette intervention puisque je siège au Conseil d'administration de l'association et j'étais présente lors des débats que M. Flahault a évoqués -Martine Orio ne pouvant être présente aujourd'hui. Pour rejoindre et compléter vos propos, il est important de rappeler qu'un coût d'arrêt complet au projet serait effectivement dommage, d'où cette demi-mesure pour l'année 2009 puisque beaucoup de choses ont été mises en œuvre et des inscriptions sont déjà prises pour le mois de janvier. Je crois que l'association a très bien entendu les remarques formulées par M. Flahault vendredi dernier et est prête à ouvrir davantage un dispositif pédagogique à l'École par une participation des intervenants ou par une référente pédagogique de l'École qui travaillera avec nous sur ce dispositif. Dans tous les cas, il s'agit de développer un partenariat et non pas une concurrence interne avec l'École.

**M. POMMERET** : Aujourd'hui, aucun partenariat n'existe : la plate-forme d'enseignement à distance évoquée par M. Flahault a fait l'objet d'un achat complémentaire. C'est-à-dire que ce n'est pas sur la même plate-forme. Ce sont deux plates-formes différentes, nous sommes donc bien dans un domaine concurrentiel et non pas complémentaire.

**M. FLAHAULT** : Non, nous ne serons pas dans un domaine concurrentiel. Nous cherchons à construire un partenariat avec l'ADH, c'est la seule chose qui nous intéresse. Nous voulons un enseignement en partenariat total entre l'ADH et l'EHESP.

Dans l'actuelle formation de préparation aux concours que nous dispensons jusqu'à présent, aucun des intervenants ne provient de l'EHESP, et cela perdurera. La raison en est simple : il ne doit pas y avoir de « conflit d'intérêts » - un professeur ne peut pas être juge et partie-préparer des concours et en même temps préparer les épreuves des concours, et même les corriger ou faire partie des jurys. Le fait d'avoir un partenariat avec l'ADH, qui est extérieure à l'école, va bien dans le sens de cette préparation aux concours séparée de la réalisation des épreuves.

**M. POMMERET** : Sur la question concurrentielle, je souhaite que l'on voie tout à l'heure les tarifs proposés par l'école, de l'ordre de 400 € pour cette formation, et ceux proposés par l'ADH qui sont à 2 990 €.

**M. POURRIERE** : Il faut comparer ce qui est comparable. Vous verrez que nous serons sur les mêmes prix.

**M. ROLLET** : Nous avons effectivement laissé de côté la question des tarifs ce matin, que nous pouvons aborder maintenant.

#### **4. TARIFS DES FORMATIONS (INFO)**

**M. DELAROCHE** : De manière régulière, nous serons amenés à présenter au Conseil des formations les propositions de tarifs sur les formations dispensées à l'EHESP. Ils feront l'objet d'une délibération également au Conseil d'administration de l'EHESP qui aura lieu le jeudi 18 décembre prochain.

Je vais vous présenter la manière dont ont été guidées les décisions amenant à ces propositions de tarifs. Cette présentation a pris largement en compte une remarque souhaitée par le Conseil d'administration le 7 juillet dernier, c'est-à-dire avoir une vision plus globale de ce que nous appelons les prestations en matière de formations dispensées à l'EHESP. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important de décomposer de manière globale les trois éléments qui constituent les tarifs des formations dispensées à l'EHESP à

savoir : (i) les formations statutaires, (ii) celles qui sont relatives aux préparations de concours, (iii) celles que nous appelons les formations académiques, à l'exception de celles qui sont développées par l'École dans le cadre de cohabilitations avec les universités.

Les éléments qui ont guidé la rédaction des tarifs proposés se résument en deux grandes masses :

⇒ Les éléments qui relèvent du coût de production et de formation que nous proposons, que nous pouvons décliner dans les différents items figurant dans la note d'explication : la durée de la formation différente sur les formations proposées, la durée totale, les heures d'enseignement, les stages, la quantité d'ECTS, le contenu de la formation, les modalités pédagogiques dispensées, la qualité de la formation et la densité. C'est ce que nous appelons la notion de coût qui n'est pas identique à la notion de prix.

⇒ La notion de concurrence est l'autre élément, qui a effectivement beaucoup intéressé et fait débat au sein du Conseil d'administration. Il est souhaitable que nous puissions nous comparer au prix de production de ces formations par rapport à ce qui est pratiqué par la concurrence. Ce sont des éléments beaucoup plus complexes, qui ne sont pas toujours facilement comparables. Mais, je pense que les éléments qui vous ont été transmis vont vous éclairer et vous aider à comprendre la manière dont se construit une formation, même par rapport à ce qui se voit à l'extérieur.

Le choix a été fait de manière didactique de vous présenter les tarifs dans le cadre d'une prise en charge par l'employeur ou par l'intéressé, lorsqu'il le fait à titre individuel, que nous avons l'habitude d'appeler alors « auditeur libre ». Ce document va rappeler au Conseil des formations des choses qu'il sait peut-être mais il servira également au Conseil d'administration où des personnes sont moins impliquées dans le domaine de la formation.

Nous explicitons les éléments auxquels nous faisons référence s'agissant des formations statutaires. L'ensemble de ces formations s'adresse aussi à des auditeurs libres qui peuvent s'inscrire à une ou plusieurs années de formation. Nous le voyons bien pour les directeurs d'hôpital. Pour ces formations statutaires, il nous semble important de rappeler au Conseil des formations que les tarifs n'avaient pas été réactualisés depuis 2005. L'histoire nous a peut-être donné raison puisque nous ne savions pas, après 2004, à quelle date l'EHESP serait créée, l'intégralité du champ de formation devant être reconstruite à cette occasion.

Les tarifs de préparations aux concours tiennent compte également des remarques générales que nous avons évoquées, dont les concepts nous ont guidés. Il est exact qu'ils ont été plus fortement revalorisés en tenant compte du marché pratiqué par la concurrence.

Enfin, les tarifs des formations académiques tiennent compte de toutes ces remarques, à l'exception des masters que l'École a commencé à mettre en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, en particulier le *MPH* et l'*Executive Health MBA*. Dans la mesure où nous n'avons aucun recul (démarrage en septembre 2008) pour voir combien cela nous coûte indépendamment de la concurrence, il sera proposé, ainsi qu'au Conseil d'administration, que ces tarifs, soient revus à l'issue d'une évaluation de ces masters.

Je pense que vous avez en votre possession tous les éléments qui indiquent les prix. Il a été fait une petite correction technique sur la préparation aux concours sur les AAH. Le nouveau tarif a été donné.

Après cette introduction, Jean-Louis Pourrière sera plus à même de répondre à vos questions, mais je reste à votre disposition si vous souhaitez m'en poser.

**M. FLAHAULT** : Pour éclairer la lecture, je voudrais ajouter un point. Lorsqu'il est écrit pour les montants proposés en 2009 : « prise en charge par l'employeur » et, à côté, « prise en charge personnelle », il s'agit bien de l'un ou de l'autre des mécanismes de prise en charge. Soit l'employeur prend en charge la totalité des frais et nous lui appliquons le tarif précisé dans la colonne, par exemple, 8 000 € pour les EDH 1<sup>re</sup> année, soit l'auditeur libre finance lui-même sa formation et on propose à la personne un abattement, dans l'exemple précédent, le tarif proposé est de 6 000 €.

**M. GEOFFARD** : J'ai une question sur les diplômes nationaux. Le *Master of Public Health* est un diplôme national me semble-t-il et les frais d'inscription sont normalement réglementés. Je crois que les tarifs sont publiés par décret. Quelle est la possibilité de sortir de cette réglementation ? Dauphine a essayé de sortir de cette grille en transformant les diplômes nationaux en diplômes d'établissement.

**M. FLAHAULT** : Oui, c'est exact, le *MPH* est un diplôme national de master, mais nous discutons ici les tarifs de la formation continue.

**M. POURRIERE** : Ce ne sont pas les frais de scolarité.

**M. CASSÉ** : Lorsqu'on parle de prise en charge des formations statutaires par l'employeur, je suppose qu'il s'agit d'une prise en charge par l'État.

**M. POURRIERE** : Non, nous parlons ici de produits de formations achetées, elles sont statutaires mais achetées en auditeur libre, par l'employeur de l'auditeur. Par exemple, le Service de Santé des Armées nous achète la formation des directeurs de soins, nous lui appliquerons donc le tarif de 8 000 € pour une année. On peut ainsi acheter la formation des directeurs d'hôpitaux, la formation des directeurs de soins, la formation des IASS. Certaines formations sont achetées en formation continue. Si l'acheteur est un organisme, nous vendrons la formation à 8 000 €, si vous en êtes d'accord ; s'il s'agit d'une prise en charge personnelle, le tarif est de 6 000 €. Pour résumer, c'est de la formation statutaire que l'on nous achète hors concours.

**M. CASSÉ** : Comme une personne individuelle peut aussi en demander.

**M. POURRIERE** : En général, c'est dans le cadre de conventions. Par exemple, l'hôpital Princesse Grâce de Monaco achète de la formation, deux directeurs d'hôpitaux sont formés actuellement dans le cadre d'une convention. Mais aussi le Service de santé des armées, les Centres de lutte contre le cancer... Ils sont auditeurs libres mais il s'agit de formations de type statutaire vendues hors concours.

**M. CASSÉ** : C'est plus clair.

**M. CONDON** : Afin de faire une lecture avisée du document, pouvez-vous nous donner quelques éléments sur la politique tarifaire de l'école ?

**M. FLAHAULT** : C'est la question que nous a posée le secrétaire général des Affaires sociales et qui nous a dit : « Vous devez absolument nous montrer les tarifs de la concurrence d'une part, et d'autre part nous montrer, avec une bonne comptabilité analytique, quels sont les coûts ». Lorsqu'on me demande combien paye l'État pour les formations qu'on lui propose, on peut presque dire que c'est la colonne des coûts réels, puisque notre budget est à l'équilibre. Nous pouvons dire que l'État paye 15 545 € (dans l'exemple précédent). Lorsque nous prenons un élève supplémentaire en formation continue, nous ne lui facturons pas au prix coûtant. Mais il faut comprendre qu'économiquement, cet élève de plus ne représente pas pour nous un coût additionnel de 15 545 € puisque c'est du coût marginal. Il représente des ressources propres qui vont venir enrichir un peu plus l'École.

Notre politique tarifaire doit se situer dans le marché ; nous devons être, à la fois, compétitifs et attractifs. C'est aussi une politique qui se veut ne pas être trop pénalisante pour les caisses de l'École. Grâce à cette politique de formation continue, si nous pouvons augmenter nos ressources propres, nous aurons répondu à cet objectif, d'ailleurs demandé par le COM qui prévoit une augmentation de nos ressources propres graduelle pendant notre quadriennal.

**Mme PLAISANT** : En ce qui concerne la formation des ingénieurs en études sanitaires, je crois que l'on peut marquer « pas de formation équivalente », même si le tarif ESSEC est donné à titre d'information. Peut-être Gilles pourra-t-il nous éclairer à ce sujet ?

Par ailleurs, je souhaiterais savoir à quoi correspondent les deux mois pour la formation statutaire IGS. Pourquoi certaines formations n'ont-elles pas de montant 2008 ? Il est aussi indiqué un mois pour TS mais il me semblait que la durée était plus longue. Enfin, pourquoi la formation des pharmaciens inspecteurs est-elle aussi onéreuse ?

**M. MORIN** : Effectivement, j'aimerais connaître les bases de calcul sur cette formation car j'ai l'impression qu'il s'agit d'un ratio par rapport à un nombre d'élèves qui devait être très bas sur une année. Ils devaient être à quatre alors qu'ils sont à huit ou dix en temps normal.

J'imagine que les coûts sont impactés sur la formation initiale, et le responsable filière passant un temps important sur la formation continue, notamment en ce qui concerne le montage des stages statutaires, j'aurais aimé avoir des précisions sur les impacts des salaires des responsables filières quand ils travaillent à 50 % sur la formation initiale et à 50 % sur la formation continue. Même si l'on dit que la question n'est pas importante, elle ressort tout de même car un pharmacien inspecteur coûte 53 000 € par an, ce qui ne correspond pas à la réalité.

**Mme MAIGRET** : Je ne vois pas une formation qui m'intéresse dans le cadre d'un débat que j'ai en cours avec le service de la formation : quel est le coût de formation à l'École des inspecteurs principaux ? Pourquoi cela ne figure-t-il pas alors que l'État en achète régulièrement ? Les médecins vont avoir des obligations de formation comme d'autres et le ministère ne veut pas en entendre parler, la solution est donc de nous envoyer à Rennes car cela ne lui coûte rien. Aussi, je voudrais bien savoir combien cela nous coûte chaque fois que l'on transforme un inspecteur en inspecteur principal, et pas combien on fait payer à l'État et combien cela coûte dans la colonne de l'autre côté. Merci de me répondre.

**Mme RANDRIANARISON** : Je pense qu'il faudrait repréciser les tarifs, ce n'est pas la formation statutaire. Vous évoquez les IPASS, nous ne sommes pas en train de parler de la formation statutaire telle qu'elle est financée par le biais d'une dotation globale. Nous sommes sur des tarifs de formation pour des auditeurs libres, et non pas sur celle des futurs fonctionnaires.

**Mme MAIGRET** : Les pharmaciens et les médecins sont bien dans le cadre de la formation des fonctionnaires.

**Mme RANDRIANARISON** : Non.

**Mme MAIGRET** : Nous aimerions quand même savoir combien cela coûte pour pouvoir comparer.

**Mme RANDRIANARISON** : C'est la répartition de la dotation globale qui est faite à l'école pour l'ensemble des formations statutaires.

**Mme MAIGRET** : Il serait intéressant de comparer, ce n'est pas interdit. On peut imaginer que Monaco veuille faire des inspecteurs principaux. Combien leur vendrions-nous ?

**M. BERTRAND** : J'ai une remarque incidente : effectivement, les clefs de répartition sont toujours très complexes, c'est la difficulté majeure. Mais ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas le faire. C'est un élément fondamental. L'image même des comparaisons données aujourd'hui est extrêmement claire même si, pour l'instant, ce n'est qu'une ébauche. C'est une ébauche qui va vraiment dans le bon sens. C'est très bien que nous ayons ce tableau comparatif avec d'autres institutions. Antoine Flahault l'avait bien dit : les droits complémentaires et les tarifs en formation continue sont radicalement différents, mais la question a été résolue.

**M. POMMERET** : Au sein de l'École, il est très intéressant de savoir quel est le coût dans une année donnée entre une formation et une autre. Sur un document tel que celui-ci, à usage assez large, il est très dangereux -en référence à la remarque de M. Morin- de cibler une seule année. Il vaut mieux faire une prise en charge moyenne par type de formation plutôt que de cibler une année. Si l'on a un très gros effectif une certaine année, cela fera baisser le coût de la formation, ce qui ne correspondra pas à la réalité. Il faudrait prendre un ratio sur au moins deux à trois années pour pouvoir nous comparer avec l'extérieur. Ce sont justement les éléments que Jean-Marie Bertrand avait demandés. Si nous devons nous comparer avec l'extérieur, cela signifie que nos documents et nos chiffres ont vocation à aller à l'extérieur.

**Mme MAIGRET** : Je maintiens qu'à partir du moment où il est question de formations statutaires dans le cadre d'une inscription hors concours, il est important pour nous, pour

pouvoir comparer ce qui est comparable, d'avoir le prix de la formation des inspecteurs principaux. Je demande que cela figure.

**M. FLAHAULT** : Sur le plan de la transparence, il me paraît tout à fait important -et je remercie beaucoup Dominique de son commentaire- de mettre année après année les coûts, tels qu'ils sont. J'appellerai cela « l'opération vérité ». Ils seront peut-être diffusés sur le Web, les gens le sauront et nous ne devons pas en avoir peur, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, cela montre les limites de la tarification à l'activité pour un établissement comme le nôtre. Nous sentons bien qu'il pourrait y avoir une tentation de vouloir faire une tarification à l'activité de nos formations, notamment si un jour le monopole de certaines venait à disparaître. On voit bien les limites, car une année, en effet, le coût d'un pharmacien inspecteur sera peut-être de 53 000 € alors que l'année suivante, si nous doublons simplement le dénominateur, puisque c'est un ratio calculé sur le nombre d'élèves formés, il diminuera de 50 %. Autrement dit, il est important de suivre les coûts année après année. C'est la première année où nous avons décidé de les présenter, peut-être utiliserons-nous un lissage et des méthodes de représentation plus conformes aux demandes bien légitimes des uns et les autres par la suite. Mais je pense que cette opération vérité est utile.

C'est aussi pour nous la possibilité de montrer à l'extérieur que nous avons un contrôle de notre gestion, une comptabilité analytique dans l'École et que nous pouvons produire des coûts par formation. Nous pourrions sans aucune difficulté tenir compte de la demande que vous exprimez pour d'autres formations. Toutes les formations chez nous doivent pouvoir, avec la comptabilité analytique, être clairement quantifiées.

Je vais laisser Jean-Louis répondre sur ce qui concernait les IGS et les formations équivalentes, les IP, etc.

**M. POURRIERE** : Nous n'avons pas présenté les coûts ni les tarifs des formations d'adaptation à l'emploi, qu'il s'agisse des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, des directeurs d'hôpitaux, des AAH, etc. Toutes les formations qui apparaissent sont des formations initiales, post-concours. C'est la raison pour laquelle la formation des inspecteurs principaux n'apparaît pas, mais j'ai parfaitement entendu votre remarque.

**Mme MAIGRET** : Car ce n'est pas que de l'adaptation à l'emploi.

**M. POURRIERE** : D'autre part, pour établir ce document, nous nous sommes appuyés sur le tarif des formations présentées en 2005. Nous avons considéré les formations qui avaient été présentées en 2005 et nous avons simplement ajouté la formation des AAH, des IGS et des TS. Enfin, nous avons repris les éléments de comptabilité analytique du dernier exercice. Si nous faisons un zoom arrière sur cinq ans, je ne pense pas que nous ayons des différences excessivement significatives car nous sommes à peu près sur les mêmes effectifs dans les promotions, à quelques exceptions près.

**M. MORIN** : Sur les formations en masse globale, sur 300 étudiants, cela ne doit pas varier d'une année sur l'autre. Sur des petits corps, comme ceux des pharmaciens inspecteurs, on varie du simple au double, ce qui est le cas également pour les médecins.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur les clefs de répartition par rapport à la formation continue. Cela m'intéresserait qu'on l'intègre car je ne suis pas sûr qu'elle l'ait été.

**M. POURRIERE** : Le seul élément de calcul que nous avons pris est effectivement le coût moyen mois/élève hors salaire, charges et indemnités.

**M. MORIN** : Une spécificité chez les pharmaciens inspecteurs est un stage statutaire d'une semaine par an de l'ensemble du corps, ce qui représente 200 personnes à former pendant une semaine. Je sais que notre responsable filière y passe 30 à 40 % de son temps. Ce temps n'est pas du tout décompté. Elle intervient également dans d'autres formations très techniques.

**M. FLAHAULT** : Je ne suis pas totalement certain que nos outils de comptabilité analytique soient à ce degré de finesse, mais il est vrai que notre objectif est d'identifier le temps de chacun pour la formation statutaire, la formation continue, voire les formations universitaires ou académiques. Vous parlez d'un référent métier, mais cela pourrait être des enseignants. Il

s'agit même d'une des demandes de nos tutelles. J'ignore si nous sommes en mesure de le faire aujourd'hui, nous nous équipons progressivement d'un bon système d'information nous permettant de répartir le temps. Cela aura un impact, mais il ne sera pas majeur sur la formation.

**M. MORIN** : Cela dépend des filières. Dès lors que ces chiffres ont vocation à être mis en ligne et publiés, je pense qu'il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers quant à ce que nous annonçons, notamment dans la période économique que nous vivons. Il y a un impact psychologique non négligeable sur des tarifs mis en ligne et qui seront exploités. On peut les voir en interne pour avoir des éléments de réflexion, mais je pense qu'il est extrêmement important d'affiner la méthode de comptabilité de manière à ne pas diffuser des chiffres erronés qui pourraient avoir des conséquences non négligeables.

**M. FLAHAULT** : Thibault Delaroché me dit en aparté que nous tenons déjà compte aujourd'hui de l'activité de formation continue de la référente-métier des pharmaciens inspecteurs.

**M. DELAROCHE** : Je ne veux pas contredire ce que dit M. Morin. J'ai entendu que le référent métier pouvait passer au moins 50 % de son temps en formation continue et en formation initiale, mais je ne suis pas certain que ce soit le pourcentage donné par référent métier dans l'emploi du temps d'une année, qui permet ensuite de décliner le montant des frais de formation pour les MISP et les PHISP.

**M. MORIN** : Je ne connais pas les méthodes de calcul, il est difficile de parler sans connaître vos ratios, mais le chiffre me paraît excessivement élevé. C'est ma réflexion. Et pour en avoir discuté avec le responsable filière, je ne suis pas persuadé que ce soit bien pris en compte.

**M. ROLLET** : Il semble que le dénominateur soit le petit nombre de pharmaciens, ce qui explique le montant aberrant par rapport à tous les autres. Lorsqu'il y en a beaucoup et qu'ils sont huit, cela fait tout de même un petit dénominateur. Je ne suis pas certain que l'affectation du référent modifie énormément le chiffre final.

**M. MORIN** : Il faut peut-être faire une moyenne sur X années sur de tels petits corps, pour bien affiner le dénominateur. S'il est pris sur une année qui compte trois ou quatre personnes, je vous rejoins, cela coûte une fortune, ce qui n'est pas forcément le cas lorsqu'il y en a dix.

**M. ROLLET** : Ce n'est pas un reproche à adresser à cette profession, c'est un fait statistique pur.

**Mme PLAISANT** : Pour éviter des débats qui s'éternisent, avant le coût de la formation par elle-même, il suffit de marquer l'effectif. Cela indique si c'est calculé pour cent ou quatre personnes.

**M. GEOFFARD** : Pour compléter ce point, il faudrait indiquer l'année où cela a été mesuré et, éventuellement, les effectifs des années précédentes. Ces chiffres sont un peu de la dynamite à manier avec précaution, il faudrait préciser quelles sont les principales hypothèses de calcul. Elles sont légitimes parce qu'il faut bien en faire, mais il faut donner des précisions. Il ne s'agit pas d'entrer dans le détail, mais le lecteur doit savoir que ce sont des chiffres à prendre avec précaution.

**Mme MAIGRET** : Si on appelle la formation des inspecteurs principaux de l'adaptation à l'emploi, il va falloir m'expliquer. Tous les inspecteurs ne deviennent pas des inspecteurs principaux. Il existe bien une sélection, un concours et une formation spécifique. Je ne peux pas comprendre ce que vous dites. Je maintiens donc ma demande, vous l'appellerez comme vous voudrez.

Par ailleurs, tout cela est finalement assez intéressant, mais pourrions-nous avoir à l'avenir, par type d'enseignant et par type de catégorie d'enseignants, les heures d'enseignement dans les masters et dans les formations statutaires ? Ensuite, nous pourrions mettre en parallèle les dotations données par l'État pour les formations statutaires. Et pour finir, où

trouvons-nous l'argent pour un certain nombre de masters prestigieux et de billets d'avion ?  
Merci.

**M. ROLLET** : Je pense que ce n'était qu'une information qui n'appelle pas de décision.

**Mme MAIGRET** : Pourrions-nous avoir la réponse à ce sujet ?

**M. ROLLET** : Cela fait partie de dossiers que nous aurons à revoir régulièrement. Il a été dit que des améliorations devront encore être apportées à la comptabilité analytique. Je pense que nous avons déjà beaucoup d'éléments.

Il est clair et évident que le compte rendu *in extenso* implique que les informations que nous venons d'échanger peuvent être largement diffusées. Sans que ce soit sur Internet, ces chiffres risquent de beaucoup circuler sur l'Intranet. Je crois qu'il faut assumer les conséquences de la transparence que nous avons choisie et retenue comme principe.

**M. FLAHAULT** : Je vous remercie de ce débat qui permet d'affiner nos présentations ultérieures. Je pense que nous pourrions répondre avec précision à Mme Maigret. Je le répète : nous ferons cette comptabilité analytique pour les trois tutelles, y compris la tutelle de l'Enseignement supérieur. Les masters seront donc évalués de la même façon avec le poids que cela représente sur l'École. Ne vous inquiétez pas, l'Enseignement supérieur pourvoit, avec ses 12 postes et ses 1 800 heures qui vont être attribuées sur la durée du quadriennal, aux formations complémentaires de masters. Nous ne sommes pas en train de manger sur le gras des formations statutaires pour faire des masters. Je le dis, je le répète, et vous y veillerez.

**M. POMMERET** : Je reste fondamentalement persuadé que la transparence est une bonne chose. Mais ce n'est pas parce que nous sommes transparents que nous ne devons pas apporter des explications.

**M. FLAHAULT** : Comme l'a indiqué M. Geoffard, c'est ce que nous allons faire.

**M. ROLLET** : Je donne la parole au directeur des études pour vous informer de l'état d'avancement de notre dossier auprès de la Conférence des Grandes Écoles.

## **7. DOSSIER CGE : ETAT D'AVANCEMENT (INFO)**

**M. POURRIERE** : Après une présentation faite lors du dernier Conseil des formations, le dossier de demande d'adhésion à la Conférence des Grandes Écoles (CGE) a été transmis. Nous avons souhaité, en toute transparence, vous remettre le dossier ainsi que les deux courriers joints. Nous avons eu une réponse de réception de la Conférence des Grandes Écoles qui recherche actuellement trois rapporteurs qui viendront nous rencontrer à l'École dans les mois à venir, avant que leur rapport d'audit ne soit remis au Conseil d'administration qui décidera si l'École adhère à la CGE. Nous sommes dans les délais annoncés à l'occasion du Conseil des formations. Un groupe de réflexion, au sein de l'École continue de travailler sur l'offre de mastères spécialisés que nous pourrions développer et soumettre à la Conférence des Grandes Écoles, quand nous serons adhérents.

**Mme PLAISANT** : En page 20 sur le potentiel de l'École, si le personnel permanent comprend les personnels du laboratoire, du personnel technique aura peut-être des niveaux de qualification supérieurs à ceux qui sont indiqués pour les catégories B et C. Un technicien est au niveau bac +2, et C c'est au moins bac.

**M. POURRIERE** : Je pense que les effectifs du LÉRES ont été intégrés, mais il faut que je le contrôle. Il est évident qu'à l'occasion de la visite que les rapporteurs nous consacreront, nous reprendrons ces éléments. Ce sont des éléments qui nous ont été transmis par la direction des ressources humaines. Vous retrouvez des éléments pages 24, 25 et 26 en ce qui concerne les laboratoires.

**Mme PLAISANT** : En page 7, j'ai remarqué un écart entre le nombre d'élèves et le nombre d'admis. Comment s'explique-t-il ?

**M. POURRIERE** : Des candidats sont parfois lauréats d'un concours et n'intègrent pas la formation. Sur le concours de directeur de soins par exemple, nous étions hier en réunion

d'affectation, 37 candidats étaient admis et certains ont renoncé au bénéfice du concours puisqu'ils étaient lauréats d'autres concours, en l'occurrence du concours D3S. Cela explique la différence entre le nombre d'admis et le nombre de stagiaires qui commencent la formation. Nous avons également l'exemple sur la formation des IASS, quelques élèves qui viennent d'entamer leur formation sont lauréats des concours DH et D3S, et abandonnent cette formation. Nous avons ainsi un delta entre le nombre de candidats lauréats d'un concours et le nombre de candidats qui entament la formation.

**Mme PLAISANT** : Mais parfois l'inverse : il y a plus de candidats admis que d'élèves.

**M. POURRIERE** : Oui, il s'agit des reports. Des candidats peuvent ne pas démarrer la formation dans la foulée. Excusez-moi, je l'avais vu dans l'autre sens.

**M. ROLLET** : Y a-t-il également des auditeurs libres ?

**M. POURRIERE** : Non, nous ne les aurons pas sur les formations statutaires. La différence peut donc s'expliquer par des lauréats de plusieurs concours qui ne démarrent pas la formation et des reports de formation statutaire.

**Mme MAIGRET** : Puisque nous parlons de la Conférence des Grandes Écoles, pouvons-nous savoir, ou pourrions-nous le savoir une autre fois, où nous en sommes sur le réseau des écoles publiques ?

**M. FLAHAULT** : Nous sommes l'un des membres du RESP (Réseau des écoles de service public) particulièrement actif et reconnu historiquement, et très présent. Nous vous en reparlerons ultérieurement car nous avons un projet de chaire avec une implication forte du Réseau des écoles de service public qui se rapportera à la gestion du risque. Nous vous en reparlerons quand le dossier sera plus complet à ce sujet.

**Mme MAIGRET** : Essayons-nous d'étendre le Réseau des écoles de service public ? Une question concernait les écoles à Rennes.

**M. LERAT** : Nous constatons chaque année que de nouvelles écoles adhèrent au réseau, il compte 39 écoles alors qu'elles étaient 34 voici deux ou trois ans. L'ensemble des informations est accessible sur Internet où il existe un site dédié au Réseau des écoles de service public et permet de connaître l'actualité récente.

**Mme MAIGRET** : Il ne s'agit pas que de moi, quelqu'un était intéressé ce matin.

**M. GEOFFARD** : Oui, à propos de l'ENSAI.

**M. LERAT** : Nous pouvons regarder si l'ENSAI fait partie du Réseau des écoles de service public. Nous le saurons tout de suite.

**M. GEOFFARD** : Au-delà, je m'interrogeais sur les liens entre l'EHESP et l'ENSAI qui est également une école rennaise. Mais ce n'est pas du tout à l'ordre du jour.

**Mme MAIGRET** : Cela pourrait être intéressant.

**M. LERAT** : Nous regarderons.

**M. CASSÉ** : Je voudrais signaler l'intérêt que portent les élèves à ce type de travaux. Au même titre que les missions interprofessionnelles, le travail en réseau est vraiment important car les élèves y trouvent beaucoup de plaisir. Je tenais à le souligner car c'est vraiment très riche.

**M. POMMERET** : Je ferai une remarque sur la page 20 qui concerne le potentiel de l'école. Le premier tableau est consacré au personnel permanent et, un second, en dessous, reprend le détail par niveau de qualification. Or, ce dernier prête à confusion dans le sens où on pense qu'il s'agit du niveau de qualification des personnels, alors que ce n'est qu'un rappel par catégorie. Soit il faut l'enlever car il est redondant avec le fait de parler de catégorie B dont on sait qu'il s'agit du niveau bac ; soit on prend en compte l'état de qualification réelle des personnes. Auquel cas il serait intéressant de savoir, bien que l'on ait 38 cadres B aujourd'hui, si 60 seraient du niveau bac ou 70 du niveau bac+3. Dans ce cas, ce serait intéressant.

**M. FLAHAULT** : C'est vrai sauf pour les trois dernières lignes du tableau. Pour la Conférence des Grandes Écoles, la notion de thèses était intéressante, ce qui ne figurait pas dans les catégories de concours. Il est vrai que le haut du tableau est redondant.

**M. POMMERET** : Mais, il serait intéressant d'avoir le véritable niveau de qualification des agents de l'école.

**M. POURRIERE** : Nous allons le faire.

**M. ROLLET** : Nous serons tenus informés de la suite de la procédure de ce dossier de candidature à la Conférence des Grandes Écoles.

*(Départ de M. Bertrand.)*

## **8. DOSSIERS FORMATION : AAH, MISP, MISP, IGS CTI (INFO)**

**M. VOLEON** : Je vous remets le document support sur la formation des AAH. J'ai tenté d'y synthétiser la problématique et la formation des attachés d'administration hospitalière.

Je vais vous présenter le dispositif de formation et de positionnement des attachés en trois points : (i) le cadre général de la formation, (ii) la problématique et la méthodologie de réponse, (iii) les enjeux et les perspectives de la formation.

↳ Vous pouvez constater que la formation des attachés d'administration hospitalière (AAH) est une formation d'un an qui s'étale en fait sur quatre ans. Cette formation d'un an est constituée d'une formation initiale de six mois, puis d'une formation d'adaptation à l'emploi de six mois également, cette formation d'adaptation à l'emploi devant se dérouler dans les trois ans suivant la titularisation.

La formation initiale, à vocation généraliste, comprend trois mois de formation théorique et trois mois de formation en stage, sachant qu'une partie des séquences de formation théorique a lieu à l'EHESP, et ce notamment au début puis à la fin de cette formation. Je pense qu'il est important de montrer l'ancrage d'une formation, même régionalisée comme celle des attachés, au sein de l'EHESP. La formation d'adaptation à l'emploi, de six mois, est entièrement à la charge des employeurs. Cette formation peut être choisie dans toute l'offre de formation continue, sur le territoire. L'École présente son offre de formation continue, afin de faire en sorte que les attachés titulaires la choisissent, sachant qu'il n'existe aucune obligation dans ce domaine.

Cette année, j'ai tenu à mettre en avant l'évaluation de la formation par les stagiaires, organisée à l'issue de chacune des unités d'enseignement. Cette évaluation est organisée et demandée, séquence par séquence, centre de formation par centre de formation. Je suis assez satisfait car les taux de réponse et d'évaluation des élèves sont conséquents et peuvent être utilisés d'une manière, fiable, me semble-t-il, puisque j'ai des taux de réponses à 80 %. C'est-à-dire que cette année, entre 60, 70 et 90 % des 156 attachés ont répondu à ces évaluations, en globalité. Ensuite, selon les séquences ou les UE, il existe des disparités.

L'évaluation globale de la formation est positive, voire très positive : les attachés ont, dans une proportion importante, une opinion favorable comprise entre 84 et 97 % selon les critères. Sur le tableau, vous pouvez constater que toutes les UE sont évaluées et que je suis en train de travailler sur un rapport d'évaluation.

↳ Quelle est la problématique sur les différents points que je viens d'évoquer : la formation initiale, la formation d'adaptation à l'emploi et l'évaluation ?

La première problématique est une formation d'adaptation à l'emploi insuffisamment investie et non maîtrisée. En effet, nous ne pouvons tirer un premier bilan de cette formation d'adaptation à l'emploi qu'au bout de quatre ans, car il faut attendre les trois années après la titularisation. Ainsi, nous avons constaté que seuls 7 % des 200 premiers attachés avaient validé l'intégralité de leur formation d'adaptation à l'emploi. C'est un demi-échec : la formation d'adaptation à l'emploi n'est pas investie

Quels sont les outils mis en place pour tenter d'y remédier ? Une démarche de positionnement permet d'individualiser le parcours de formation et, en formant des conseillers en parcours de formation, d'accompagner les élèves dans le cadre de la formation initiale mais aussi dans le cadre de la FAE. Ils peuvent ainsi les accompagner pour organiser cette formation d'adaptation à l'emploi et leur présenter, également, la formation continue de l'Ecole.

Pour cela, trois entretiens de positionnement existent, avec des tests de connaissances et de compétences. L'un se déroule au début de la formation initiale, un autre à la fin, le dernier juste avant le début de la formation d'adaptation à l'emploi. Par l'accompagnement dans cette formation d'adaptation à l'emploi, en restant à leur disposition, un lien se crée avec le conseiller en parcours de formation, il reste le même durant toute cette première année de formation et pendant ces trois étapes.

La deuxième problématique est que la formation initiale ne dispose pas d'un dispositif de validation. En l'absence de ce dispositif, j'ai fait le choix de mettre en place la validation des unités d'enseignement, sur la base du volontariat. Entre 20 et 30 personnes se sont prêtées au jeu de la validation à qui j'ai remis une attestation de notes.

#### ↳ *Enjeux et les perspectives de la formation*

⇒ La validation des UE théoriques sur la base du volontariat à poursuivre, car cette année je n'ai mis cela en place que sur trois unités d'enseignement : RH, Finances, Achats et approvisionnements.

⇒ Des évolutions pédagogiques nécessaires.

⇒ Continuer le déploiement de la démarche de positionnement, car je l'ai testée sur huit attachés uniquement cette année et souhaite la déployer en 2009 pour 200 attachés, à priori.

⇒ La mise en œuvre d'un parcours individualisé de formation, pour mieux répondre aux attentes, pour améliorer le taux de participation à la FAE.

#### ↳ *Nouvelle problématique 2009*

⇒ La dimension de la promotion passe de 154 cette année à plus de 200 ou 230 l'année prochaine, avec une répartition très différente. Cette année, j'avais un tiers d'attachés issus du concours interne, un tiers du concours externe et un tiers de liste d'aptitude. En 2009, j'attends 70 % d'attachés issus de la liste d'aptitude. Je recense à ce jour 162 publications au Journal officiel d'attachés en liste d'aptitude pour 75 au concours.

⇒ Une évolution du dispositif de la formation initiale.

⇒ Une interfiliarité que je souhaiterais mettre en place le plus rapidement possible.

⇒ Une offre d'enseignements communs et une rentrée commune à plusieurs métiers. Pourquoi les attachés ne rentreraient-ils pas en même temps que les DH, les D3S et les DS ? Tout le monde s'est rendu compte dans les hôpitaux que ces corps de métiers travaillent ensemble au quotidien, pourquoi cela ne se ferait-il pas à l'EHESP ? Il me semble que la reconnaissance des attachés passera dès le début à l'Ecole, à la formation. C'est là que l'on apprend à se connaître.

⇒ Il faudrait certainement repenser le dispositif de la formation, avec une formation initiale renforcée, sur une année, pour répondre aux exigences du terrain et s'inscrire à terme dans un modèle CEPH.

**M. POMMERET** : Je ferai simplement une remarque anecdotique : ils commencent à l'EHESP et ils finissent à l'ENSP sur le tableau.

**M. VOLEON** : Merci, je corrigerai.

**M. GEOFFARD** : Sur l'évaluation et sur la validation, une technique efficace pour s'assurer de bons taux de réponses aux questionnaires d'évaluation, absolument indispensable, consiste à ne donner la note ou la validation qu'aux étudiants qui ont rempli le questionnaire d'évaluation.

**M. ROLLET** : Si vous n'avez pas de questions, nous passons au dossier suivant qui concerne les médecins inspecteurs de santé publique (MISP).

**M. PETITJEAN** : Vous avez deux pages dans le dossier, mais je fais passer également des diapositives pour permettre d'illustrer un peu mieux la réorganisation de la formation des médecins inspecteurs.

☞ *Une réorganisation pour mieux professionnaliser*

Comme vous le savez, le métier de médecin inspecteur est complexe, mais passionnant. Il est au croisement de domaines techniques et stratégiques ; le MISP doit faire face à de nombreuses situations professionnelles très variées. C'est typiquement ce que les sociologues appellent un métier flou qui demande de mobiliser de nombreuses compétences et d'avoir une grande adaptation face à différentes situations.

Les MISP exercent essentiellement dans les services déconcentrés de l'État, dans les DDASS et les DRASS en grande majorité. Ils ont donc une formation statutaire sanctionnée par un diplôme de santé publique de l'École. Cette formation se réalise sur une année, en alternance avec des périodes de stage dans la région de préaffectation. Ils sont préaffectés avant le début de la formation. Ce diplôme de santé publique est ouvert à des auditeurs libres et à des internes de santé publique. Le public a des parcours professionnels antérieurs très variés. Il faut savoir que nous assistons à une diminution du nombre de médecins inspecteurs stagiaires mais on note aussi une augmentation des auditeurs libres et un nombre à peu près stable des internes de santé publique qui suivent la formation.

Depuis plusieurs années, le constat a été fait que c'est le public qui a le taux le plus élevé d'insatisfaction par rapport à la formation. Des adaptations ont eu lieu en 2002, avec la mise en place de la formation en alternance et l'affectation dans la région évoquée tout à l'heure. Malgré cela, nous assistons à une persistance de taux élevés d'insatisfaction. L'École a donc décidé de faire un diagnostic approfondi de cette formation début 2008, sous la forme à la fois d'une expertise externe et en s'appuyant sur des données issues d'une main-courante auprès des élèves en formation, et également la consultation d'un groupe de médecins inspecteurs récemment formés. Ce diagnostic a permis de poser quelques grands constats et de faire des recommandations.

- ⇒ Un premier champ de constats et de recommandations a trait à l'objet et au statut de la formation. En effet, la formation doit professionnaliser, pouvoir donner l'apport théorique pour la qualification en santé publique et diplômer par ce diplôme de santé publique. Cette formation est contrainte dans le temps puisqu'elle se réalise sur une année avec des rythmes d'alternance, encore une fois pour des publics divers à l'entrée.
- ⇒ Deuxièmement, les spécificités du public ne sont peut-être pas suffisamment prises en compte. Notre public a déjà des compétences, avec une moyenne d'âge de 40 ans, des parcours professionnels antérieurs, une bonne capacité d'apprentissage en autonomie. Lorsqu'on est à ce niveau, on a déjà passé beaucoup d'exams et de concours, une culture de la responsabilité et une forte identité liée au fait que l'on est médecin. Face à cela, il a été constaté qu'il existait peu de personnalisation, peu de temps d'autoformation et de responsabilités laissées à l'apprenant, et peu d'accompagnement de cette transition identitaire qui est souvent assez forte pour le médecin inspecteur. Cela génère un malaise, d'autant qu'il s'agit d'un métier en forte évolution avec beaucoup d'incertitudes liées à l'environnement.
- ⇒ Le troisième champ de constat porte sur les modalités et les contenus de la formation, avec des propositions pour qu'ils évoluent afin de favoriser la professionnalisation. Les retours ont mis en évidence : trop de cours magistraux, pas assez de mises en situation, des liens entre le stage et les enseignements insuffisants dans le dispositif d'alternance et peut-être un manque d'interactivité, de réflexibilité dans les enseignements.

Sur la base de ces constats, nous avons démarré un processus pour réorganiser la formation et mieux répondre aux questions qui nous étaient posées. La méthode a été celle d'une démarche projet, avec un travail sur la définition de nouvelles orientations et une ingénierie de formation pour avoir un projet de formation disponible au 1<sup>er</sup> octobre pour cette

rentrée. Nous avons mis en place une équipe projet avec des enseignants et des professionnels, et nous avons eu un soutien fort de la direction de l'évaluation et du développement pédagogique. Nous avons également consulté différentes instances : le Comité pédagogique professionnel, le Conseil de filières, la Conférence des médecins inspecteurs régionaux.

↳ Quelles orientations et approches pédagogiques ont été retenues ?

L'objet principal de la formation était de disposer de médecins les plus efficaces possible dans différentes situations professionnelles. Pour cela, l'approche par les compétences est apparue comme particulièrement pertinente. Elle permet d'individualiser les parcours de formation, de faire des bilans pour savoir où les personnes en sont par rapport à ces compétences essentielles, de responsabiliser les médecins et, dans ce cadre particulier, de faciliter la transition identitaire. Par ailleurs, une fois que nous avons un référentiel de compétences, nous pouvons développer des apprentissages par l'analyse très flexible des activités lors des mises en situation professionnelle ou au moment du stage.

Enfin, un élément très important apparaît, nous avons d'ailleurs mis dans le dossier un slogan « Vous avez un projet, nous avons des ressources ». Nous avons essayé de changer le paradigme en disant que ce n'est pas l'École qui forme les médecins mais les médecins qui se forment. Nous tentons ainsi de les rendre responsables de leur projet de formation, ce qui est assez important en termes de posture.

Le troisième principe est de continuer de construire une identité professionnelle tout en préparant le « travailler ensemble » avec les autres métiers des services déconcentrés de l'État et les autres partenaires.

Sur la base de ces orientations, nous avons mis en place des grands axes de réorganisation :

- ⇒ Un référentiel de compétences. À partir de classes de situations professionnelles, nous avons défini neuf compétences essentielles du médecin inspecteur débutant qu'il devrait avoir suffisamment développées en fin de formation, avec un modèle qui montre bien les aspects de la dynamique de développement de la compétence. Une compétence n'est jamais complètement acquise, elle est toujours en développement et il faut pouvoir en développer d'autres. Un référentiel est aussi évolutif, au fur et à mesure de son usage, on peut le revoir, le compléter et l'adapter.
- ⇒ Un dispositif d'individualisation, de personnalisation des parcours, avec un bilan de compétences fait à la rentrée d'octobre, sur la base d'une autoévaluation et d'un entretien avec des conseillers en parcours de formation. Ensuite, un projet individuel est proposé. Les médecins stagiaires partent en stage pour observer le métier, son environnement. Nous revisitons alors la représentation qu'ils ont de leur bilan de compétences et nous finalisons le projet individuel de formation. Dans ce projet, nous pouvons être amenés à faire des dispenses d'enseignement ou des aménagements en fonction du niveau de développement des compétences. Un troisième temps est prévu en septembre pour une bonne adaptation par rapport à la fiche de poste et à la prise de poste.
- ⇒ Des travaux supports. Vous voyez le slogan mis au point avec les médecins stagiaires : « Je fais, j'analyse, mais pour analyser il est bien d'écrire car on prend de la distance par rapport ce que l'on analyse, et donc j'apprends ». Ces travaux supports sont des productions écrites demandées aux médecins stagiaires. Nous leur demandons de dire ce qu'ils ont fait, d'analyser pourquoi et comment ils ont fait. Nous pensons que de cette façon, ils sont le plus en apprentissage. Cinq travaux supports sont liés à l'exercice professionnel en stage. Cela permet de bien faire le lien entre l'activité professionnelle exercée sur le terrain de stage et les enseignements qui sont réalisés, puisque ce sont les enseignants coordonnateurs des unités qui sont chargés de ces travaux supports, de la définition du cahier des charges, mais également d'animer les restitutions lors des reprises de stage. Ce sont ces travaux supports qui valident le contrôle continu.
- ⇒ La définition d'un nouveau modèle de mémoire professionnelle se basant sur l'analyse de la façon dont le médecin stagiaire a géré un dossier pendant son stage. Et ce, de la

même façon évoquée auparavant : avec de l'analyse réflexible, en choisissant un dossier qui permet de développer et valider plusieurs compétences, avec une soutenance devant un jury qui a davantage pour fonction de s'assurer qu'en faisant varier certains paramètres, le candidat a bien développé une adaptation à différentes situations professionnelles.

⇒ Une adaptation du séquençement, avec une augmentation du temps de stage, une diminution des alternances, du temps dédié pour le travail personnel afin qu'il y ait vraiment de l'autoformation.

↳ État d'avancement et les perspectives

Nous avons démarré ce nouveau format de formations au 1<sup>er</sup> octobre dernier et mis en place le dispositif de personnalisation. Les médecins stagiaires ont fait leur premier travail support sur l'observation du métier. Le sentiment partagé est que cela a été très dense et très enrichissant. Nous avons mis en place un système de pilotage pour pouvoir adapter éventuellement cette réorganisation sur la base de « débriefing » avec les enseignants et les stagiaires. L'équipe projet doit aussi continuer de développer cette réorganisation. Et nous allons bien sûr nous baser sur les évaluations des enseignements en attendant les évaluations à la sortie de formation.

Les résultats que nous attendons, bien sûr au-delà d'une amélioration des indicateurs de satisfaction, c'est une plus grande professionnalisation. Nous pensons aussi pouvoir nous adapter à l'évolution du public puisque de plus en plus de contractuels en adaptation à l'emploi suivront probablement la formation. Le système de personnalisation doit permettre de nous adapter. C'est enfin une adaptation à l'environnement, avec des situations professionnelles qui vont varier avec la mise en place des agences régionales de santé.

Enfin, la formation médicale continue pour laquelle l'École a un agrément devrait s'orienter de plus en plus vers l'évaluation de pratiques professionnelles, avec l'analyse réflexible des activités. Nous pensons être mieux préparés par rapport à ce type de formation médicale continue.

**M. ROLLET** : Étant donné l'heure, je vais rapidement donner la parole à M. Sauvaget pour le troisième et dernier dossier sur les IGS CTI. Il nous faut encore aborder les dates des prochaines réunions.

**Mme MAIGRET** : Il est tout de même dommage que nous ne puissions pas parler de ces sujets.

**M. SAUVAGET** : Je vous fais distribuer les éléments de ma présentation sur la formation d'ingénieur de l'EHESP, spécialité génie sanitaire. C'est une formation sous le statut d'étudiant, diplômante et habilitée par la Commission des titres d'ingénieur. C'est donc un titre protégé. Le domaine est celui de la spécialisation santé environnement, c'est-à-dire étude et gestion des risques sanitaires liés à l'environnement, en s'appuyant aussi sur les éléments de prévention classiques liés au génie sanitaire. C'est une formation d'ingénieur unique sur ce champ et habilitée depuis 1972. D'ailleurs, les écoles américaines nous envient cette formation d'ingénieur, à l'interface de la santé et de l'environnement dans les écoles de santé publique aux USA.

La situation de cette formation est une évolution au cours du temps avec des ajouts de formations, sans pour autant agir de façon trop réfléchie et cohérente pour enlever d'autres parties. Un audit de la CTI nous a demandé de mettre cette formation au format européen. Cela signifie avoir des unités d'enseignement adaptées avec les ECTS correspondants.

Le contexte était aussi une diversification des débouchés à côté de débouchés classiques vers les services du ministère de la santé, et des orientations plus nombreuses vers le secteur privé. La question était de savoir si les compétences correspondent à ces nouveaux débouchés et s'il existe un cœur de compétences communes spécifiques à ce métier d'ingénieur de génie sanitaire.

C'est aussi une demande sociale forte en santé environnement, des demandes croissantes d'entreprises et une évolution des politiques publiques, puisque l'on entend parler des plans

nationaux santé environnement, du Grenelle de l'environnement, du développement durable. Cela crée un contexte très porteur sur le champ de la santé environnementale.

Pour adapter notre formation, nous avons pensé que disposer d'un référentiel de compétences était le meilleur moyen pour avoir ce document qui nous permettait de faire évoluer la formation. De plus, c'est une actualité au niveau européen : lier les ECTS, les unités d'enseignement et les compétences. C'est une préoccupation importante dans les écoles d'ingénieurs puisque sur les trois dernières années, les deux séminaires annuels ont été consacrés à ce champ.

Nous avons utilisé l'approche compétences, comme l'a évoqué François Petitjean : approche dynamique selon le modèle de Vergnaud. De façon très schématique, il s'agit d'essayer de classer les activités du professionnel dans un certain nombre de classes où l'on va pouvoir répondre à un même but à atteindre. Une classe va permettre d'identifier une compétence particulière. Ensuite, à l'intérieur de cette compétence, on va identifier un certain nombre de modes opératoires, différentes ressources, etc. Le but de la construction de la compétence est de savoir utiliser ces différents éléments, de les intégrer, de les construire pour aboutir à la réponse à apporter dans le cadre de la classe considérée.

La démarche utilisée par les services de l'École a été de travailler en utilisant des documents existants à l'École ; par le biais d'entretiens avec des professionnels en activité ; par une confrontation à d'autres groupes de professionnels ; par la sollicitation d'experts pour voir si des compétences émergentes devaient être prises en compte ; par des consultations internes avec des enseignants-chercheurs, mais aussi avec le Comité pédagogique professionnel (été 2007) et le Comité d'orientation de la formation d'ingénieur, afin d'apporter les adaptations nécessaires à ce référentiel.

Ensuite, il a fallu tenter de passer de ce référentiel de compétences aux évolutions à la fois du projet de formation et du référentiel de validation. Le procédé a consisté à croiser les différents éléments constitutifs des compétences et les modules d'enseignement que nous avons, pour voir les correspondances, les manques, et éventuellement les ajouts. Cela a conduit à des compléments dans différents domaines, à des réductions, des réorganisations, des développements. Nous avons pu, avec l'aide de l'ensemble des collègues enseignants-chercheurs, reconstruire un programme cohérent avec un nombre d'unités d'enseignement limité à six, alors qu'auparavant nous avions une vingtaine de modules, avec la désignation d'un responsable, d'un coordinateur pour chaque unité d'enseignement.

Le travail sur le référentiel de validation doit permettre de valider les UE, mais aussi les ECTS, avec comme ambition principale de valider les compétences : c'est-à-dire que lorsque nous octroyons le diplôme d'ingénieur à la fin de la formation, c'est aussi une certification des compétences telles qu'elles ont été affichées pour la formation.

Un schéma permet de situer comment nous avons établi des liens avec un certain nombre d'éléments à partir de l'approche compétences avec, comme je viens de le dire : le projet de formation, le référentiel de validation, et un ensemble d'allers et retours. Bien entendu, cette approche référentielle des compétences et la bonne identification du but à atteindre permettent d'interroger aussi les méthodes pédagogiques. Par exemple, en fonction des enseignements ou des parties d'enseignements de séquences visant à atteindre des compétences, la construction pédagogique ne sera pas la même. Notre ambition est aussi d'aider les élèves à avoir une posture différente par rapport à la formation, dans le même esprit que ce qu'évoquait François Petitjean.

C'est aussi mieux faire connaître les compétences. Lorsque nous interrogeons nos élèves qui viennent d'écoles d'ingénieurs (entrée bac+5) sur les compétences qui caractérisent leur formation d'origine, ils sont parfois bien embarrassés pour le dire de façon précise. Leurs idées sont un peu générales. Notre mission est de savoir les faire parler de leurs compétences, de bien les identifier et se positionner au cours de la formation sur ces compétences.

Nous avons vu des compétences tout à fait liées au format européen qui nous aideront plus facilement à construire le dossier CTI. Nous sommes totalement dans la cohérence avec le dossier CTI pour la nouvelle habilitation et la rentrée 2011.

Plus nous détaillerons les compétences et plus nous faciliterons la construction du dossier VAE (validation des acquis et de l'expérience), mais aussi du renseignement de la fiche RNCP (Réseau National de Certification Professionnelle) où l'approche compétences est privilégiée. Cette approche nous a permis également de bien identifier les traits identitaires de nos ingénieurs formés, ce qui nous permet à la fois sur des compétences et des traits identitaires d'être en mesure de communiquer, d'afficher des éléments sur nos brochures, sur notre site internet vis-à-vis des candidats et employeurs potentiels. Les travaux, pratiquement terminés, ont consisté à revisiter nos outils de communication (brochures et affiches) pour tenir compte de l'évolution de l'École et de la formation, ainsi que le site Internet et le référencement pour faciliter la connaissance de cette formation sur Internet.

Il nous reste à poursuivre la construction des épreuves de validation et à écrire le supplément de diplôme qui accompagne le diplôme lui-même, en application de dispositions européennes. Cela permet de caractériser un diplôme par rapport à un autre, d'aider à faire reconnaître la qualification obtenue, soit pour une reconnaissance académique, soit pour une reconnaissance professionnelle et de faciliter le parcours en France ou à l'étranger des personnes formées à l'École. Il s'agit aussi de construire le dispositif VAE, et de continuer l'adaptation de cet ensemble au vu des évaluations et de la veille que nous allons continuer à mener avec les instances classiques.

## **9. PROJET DE SEMINAIRE DU CONSEIL DES FORMATIONS POUR 2009 : DIPLOMATION, INDIVIDUALISATION (INFO)**

**M. ROLLET** : Je vous propose un calendrier pour le premier semestre 2009 qui tient compte des dates arrêtées par le Conseil d'administration afin que nos réunions se déroulent avant ce dernier et que les avis que nous émettrons lui soient communiqués.

La première proposition est d'organiser un séminaire sur deux jours : le premier jour verrait se réunir simultanément les trois commissions et le deuxième serait consacré au Conseil proprement dit. Le thème de ce séminaire porterait sur ce que nous appelons dans notre jargon la « diplomation ». Nous pourrions également organiser une soirée en invitant un certain nombre de personnalités extérieures, par exemple la Conférence des Grandes Écoles à titre d'illustration. Nous aurions ainsi une réflexion approfondie sur la question des diplômes pendant deux jours. Les dates de ce séminaire résidentiel, avec possibilité d'hébergement à Rennes ou dans les environs, seraient les mardi et mercredi 24 et 25 mars.

Ensuite, je vous propose une réunion le mardi 2 juin, de manière à être en phase par rapport au Conseil, mais en avance sur lui.

Ces propositions verraient-elles des impossibilités majeures ou des désaccords ? Cette formule de séminaire avec une journée de commissions et une journée du Conseil vous convient-elle ? Il faudra évidemment choisir l'une des trois commissions, mais vous pouvez faire appel à vos suppléants, ce qui permet une certaine souplesse.

**M. LOUAZEL** : Je ne vais pas réagir sur les dates mais sur le principe. Ce séminaire est une très bonne initiative, il est bien de nous donner un peu de temps. Je voulais aussi saluer la réflexion qui vient de nous être proposée sur trois parcours de formation. Il est dommage que nous ne puissions pas échanger sur cette base mais nous comprenons les contraintes des uns et des autres. J'espère justement que ces commissions seront l'occasion de ressaisir les dossiers, riches et importants, qui nous ont été présentés. Notre rôle est effectivement de poser des questions et de faire avancer la réflexion. Le principe d'une journée pour les commissions autour de la question de la diplomation, thème important pour l'École, et d'un temps pour le Conseil des formations est une initiative à saluer.

**M. ROLLET** : Nous reviendrons forcément sur ce qui vient d'être dit dans les commissions. Ces questions tournent en partie autour des diplômes.

**Mme MAIGRET** : Nous venons de balayer trois parcours de formation, j'en connais au moins deux un peu mieux, les médecins et les ingénieurs, qui ne me paraissent pas être des affaires négligeables. Les responsables de formation ont fait un effort et la seule chose que nous faisons, c'est de ne rien en dire ! Nous avons peut-être trop parlé -mais vous l'aviez placé avant- de contrats éventuels, de validations et de certifications avec des écoles des États-Unis. Aujourd'hui ce qui compte, ce sont les professions qui ont cours ici en formation et nous n'avons pas le temps d'avoir un débat sur le sujet dans ce qui s'appelle le Conseil des formations de l'École. Permettez-moi de vous dire que je suis... Je ne sais même plus ce qu'il faut dire, stupéfaite, interloquée, interrogative sur ce que nous attendons de ce Conseil. Je ne sais pas comment on se permet de l'intituler « Conseil des formations » alors que sur des formations en cours, la parole a été donnée à trois responsables de formation sans aucun débat.

**M. ROLLET** : Ce commentaire figurera au procès-verbal, comme le reste. Je suis tenu d'essayer de faire tenir dans le temps imparti neuf points qui me paraissent tous intéressants, nourris et importants. J'ai pris la peine de dire que les exposés qui viennent d'être faits vont constituer une matière première pour les commissions dont je vous propose qu'elles se réunissent le 24 mars prochain. Je ne vois guère, matériellement, ce que je peux faire de plus sauf à vous demander de prendre le train suivant.

**M. MORIN** : Ces exposés sur les trois métiers étaient très intéressants. Qu'est-ce qui a présidé à cette réflexion ? Est-ce que tous les métiers sont concernés par cette réflexion de révision de la formation et selon quel calendrier ?

**M. POURRIERE** : Tous les métiers sont effectivement concernés par la réflexion. Nous en parlons ce matin. Nous avons présenté ces trois exemples, ce sont trois dispositifs qui ont été renouvelés comme d'autres dispositifs de l'École : les directeurs de soins, les MEN... Dans cette même logique, nous travaillons sur la question des compétences et, partant de cette réflexion, nous revisitons les autres dispositifs.

**M. MORIN** : Une démarche est-elle en cours pour les autres ?

**M. POURRIERE** : Elle est terminée pour les directeurs des soins et les MEN. Pour les PHISP, puisque nous avons pris des engagements, nous démarrerons l'année prochaine la réflexion sur l'individualisation du parcours. Cela concernera également les D3S. Tous les dispositifs de formation sont revisités.

**M. ROLLET** : S'il n'y a pas d'observations sur les dates proposées, je crois que nous pouvons considérer qu'elles sont acceptées.

**M. POMMERET** : La réunion du 2 juin aura-t-elle lieu à Paris ?

**M. ROLLET** : Oui, j'oubliais effectivement cette précision. D'autre part, je crois important, pour le secrétariat en particulier, que ces dates soient communiquées à ceux qui ne sont pas là de manière à ce qu'elles soient connues le plus rapidement possible.

*(La séance est levée à 16 h 13.)*